



# Bulletin Officiel

N°6438 Jeudi 16 Septembre 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021

2

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

3

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

AMI ASSURANCES

4

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES

BH BANK SUBORDONNE 2021-02

10

TUNISIE LEASING ET FACTORING – TLF 2021 SUBORDONNE

18

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 03/05/2021)

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- SODINO SICAR

## ANNEXE IV

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- SODINO SICAR

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2021**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT, sur supports papiers et magnétique, leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021 accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, au plus tard le 31 août 2021.**

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prendre en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2021, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2021. Il doit être, également, accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2021 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Cet avis annule et remplace celui publié au BO n°6430 du 06 Septembre 2021**

#### **Société AMI Assurances**

*Société Anonyme au capital de 40 983 736 dinars divisé en 40 983 736 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées*

*Siège social : Cité des pins, Zone Nord Est les Berges du lac 2 1053 Tunis*

#### **1. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « AMI Assurances » réunie le **25/12/2020** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **46 408 054D** pour le porter de **40 983 736D** à **87 391 790D** par l'émission de **46 408 054** actions nouvelles de nominal **1D** à raison de **77** actions nouvelles pour **68** actions anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée:

1. d'offrir les actions non souscrites au public
2. de limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts (3/4) au moins de l'augmentation du capital proposée.

#### **2. But de l'émission**

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, s'insère dans le cadre de la régularisation de la situation des capitaux propres et du respect des dispositions de l'article **388** du Code des Sociétés Commerciales. En effet, l'application de l'article 388 sera réalisée à travers la mise en place d'une restructuration financière permettant d'équilibrer les capitaux propres de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2020, indique que la Société a enregistré un bénéfice net de 624 641 DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qu'à cette date, ses capitaux propres sont négatifs de (64 124 657) DT.

A cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement et de restructuration financière de la Société, adopté par le Conseil d'Administration, et de l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de titres participatifs d'un montant de 40 000 000 DT, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) qui sera réalisée courant le dernier trimestre 2021, et l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 25 décembre 2020, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire pour un montant global de 92 816 108 DT (réparti à parts égales entre la valeur nominale et la prime d'émission).

Il convient de noter que l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) prévoit que : « L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de... ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes ».

Or, il appert de ce qui précède que l'augmentation de capital envisagée par la société « AMI Assurances » ne permet pas de résorber le montant total des pertes cumulées figurant au niveau des capitaux propres, ni à régulariser la situation des fonds propres au regard des dispositions de l'article 388 sus visé.

**Partant de ce fait, la société AMI Assurances s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.**

### **3. Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **46 408 054D** par souscription en numéraire et émission de **46 408 054** actions nouvelles.

**Nombre d'actions à émettre : 46 408 054 actions**

**Valeur nominale des actions : 1 dinar**

**Forme des actions :** Nominative

**Catégorie :** Ordinaire

#### **3.1. PRIX D'EMISSION**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **2D**, soit **1D** de valeur nominale et **1D** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### **3.2. DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

La souscription aux **46 408 054** actions nouvelles est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **77** actions nouvelles pour **68** actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « AMI Assurances » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **3.3. JOUSSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

### **3.4. PERIODE DE SOUSCRIPTION**

La souscription aux **46 408 054** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de (77) actions nouvelles pour (68) actions anciennes, et ce du **22/09/2021 au 14/10/2021 inclus<sup>1</sup>**

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions nouvelles non souscrites seront mises à la disposition du public et ce du **18/10/2021 au 22/10/2021 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit **34 806 041** actions).

### **3.5. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « AMI Assurances » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **2D**, soit **1D** représentant la valeur nominale de l'action et **1D** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **03 045 175 0321 000012 72** ouvert sur les livres de la BNA conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **11/10/2021 au 14/10/2021** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

### **3.6. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET REGLEMENT LIVRAISON TITRES CONTRE ESPECES**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant un bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/10/2021 à 16h** à Maxula Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Maxula Bourse), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **3.7. MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Maxula Bourse, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **3.8. MODE DE PLACEMENT**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **40 983 736** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

## **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS**

### **4.1. *Droits attachés aux valeurs mobilières offertes***

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

**4.2. *Régime de négociabilité:*** Les actions sont librement négociables.

### **4.3. *Régime fiscal applicable***

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituables, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. MARCHE DES TITRES**

Depuis le **10/12/2014**, les actions AMI Assurances sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

#### **4.5. COTATION DES TITRES**

##### ***4.5.1. Cotation en bourse des actions anciennes***

Les **40 983 736** actions anciennes composant le capital actuel de la société « AMI Assurances » seront négociées sur le marché hors cote de la Bourse à partir du **22/09/2021**, droits de souscription détachés.

##### ***4.5.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire***

Les **46 408 054** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

##### ***4.5.3. Cotation en bourse des droits de souscription***

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **22/09/2021 au 14/10/2021** inclus<sup>2</sup>. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

---

<sup>2</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **11/10/2021 au 14/10/2021** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

#### **4.6. TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGES**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

#### **4.7. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING**

Les droits de souscription seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN0007680077** » durant la période de souscription préférentielle, soit du **22/09/2021 au 14/10/2021**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN0007680085** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Maxula Bourse – Intermédiaire en bourse.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N°21-1059 en date du 30 Août 2021, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2021 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2021 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2021.**

**Le prospectus suivi est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société AMI Assurances (*Cité des pins, Zone Nord Est les Berges du lac 2 1053 Tunis*), de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse (Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis), Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053 Les Berges du lac , Tunis), sur le site internet du CMF : [www.cmftn](http://www.cmftn) , sur le site de BNA Capitaux: [www.bnacapitaux.com.tn](http://www.bnacapitaux.com.tn) et sur le site de Maxula Bourse: [www.maxulabourse.com.tn](http://www.maxulabourse.com.tn)**

---

2021- AS -1067

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021, pour tout placement sollicité après le 20/10/2021.**  
**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **Emprunt Obligataire Subordonné « BH BANK Subordonné 2021-02 »**

#### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 27/08/2021, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce au taux variable de TMM+2,55% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux variable de TMM+2,70% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 9,10% ;
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce au taux variable de TMM+2,90%.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

#### **Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « BH BANK subordonné 2021-2 » est d'un montant de 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **20/09/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **19/10/2021**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/10/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **20/09/2021** aux guichets de la **BH INVEST**, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble BH Assurance–Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed–3<sup>ème</sup> Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « BH BANK Subordonné 2021-02»
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire BH INVEST. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission**:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts** :

Chaque obligation subordonnée souscrite portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **19/10/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A de 5 ans dont 1 année de grâce**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans In Fine**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

**Intérêts**

Les intérêts sont payés à terme échu le **19 octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **19/10/2026** pour la catégorie A et B, pour le **19/10/2028** pour la catégorie C et D.

**Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un quart de la valeur nominale, soit 25 DT par obligation à partir de la deuxième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C et D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2026** pour la catégorie A et B, le **19/10/2028** pour la catégorie C et D.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **19 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le remboursement en capital aura lieu le **19/10/2026**.

Pour la catégorie C et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,10%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,313% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,863% pour la catégorie A, de 9,013% pour la catégorie B et de 9,213% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,55%** pour la catégorie A, de **2,70%** pour la catégorie B et de **2,90%** pour la catégorie D et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné:**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2021-2» sont émises selon 4 catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans dont une année de grâce ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de 5 ans In Fine ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce ;
- une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3,5 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour les catégories **B, C et D**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,174 années** pour la catégorie **C**.

**Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/2021 sous le n°21-00. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Notation de la banque :**

Le 03/06/2021, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé à la baisse les notes à long et court terme de la banque soit "CCC+" à long terme, "C." à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2021-2» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et

les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble BH Assurance–Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed–3<sup>ème</sup> Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH BANK Subordonné 2021-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres :**

A fin août 2021, il existe 7 emprunts obligataires émis par la BH BANK (6 cotés et 1 non encore coté) sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, BH BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH BANK Subordonné 2021-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

BH BANK s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-2» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «BH BANK Subordonné 2021-02 » visée par le CMF en date du 31/08/2021 sous le numéro 21-1060, du document de référence « BH BANK 2021 » enregistré par le CMF en date du 30/08/2021 sous le numéro 21-003. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021, pour tout placement sollicité après le 31/08/2021. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BH BANK, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble BH Assurance – Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed – 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, , tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états les financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2021 et les indicateurs d'activités relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2021 et le 20/10/2021.

---

2021- AS -1055

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2021.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire Subordonné « TLF 2021 Subordonné »

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **14/12/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «**TLF 2021-Subordonné** » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable, et entre 9,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

La Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 9,80% brut l'an et/ou TMM+3,00% sur 5 ans.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2021 Subordonné** » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **TLF 2021 Subordonné** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/09/2021** et clôturées au plus tard le **28/10/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/10/2021**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/10/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/11/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/09/2021** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- ***La législation sous laquelle les titres sont créés*** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- ***Dénomination de l'emprunt*** : «TLF 2021 Subordonné»
- ***Nature des titres*** : Titres de créances.
- ***Forme des titres*** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres*** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- ***Modalités et délais de délivrance des titres*** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/10/2021**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/10/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées « **TLF 2021 Subordonné** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/10/2026**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/10/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuel et marge actuarielle :**

- ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)*** :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,80%** l'an.

- ***Marge actuarielle (souscription à taux variable)*** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,313% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,313%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

## Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2021 Subordonné** » sont émises sur une durée de **5 ans**.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,666 années**.

## Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11 août 2021 sous le numéro 21/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

## Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

## Notation de la société :

En date du **20 juillet 2021**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F3 (tun).

## Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **25 août 2021**.

## Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt obligataire subordonné) ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **TLF 2021-Subordonné** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TLF 2021-Subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **TLF 2021-Subordonné** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30 août 2021 sous le numéro **21-1058**, du document de référence « **TLF 2021** » enregistré par le CMF en date du **11/08/2021** sous le **n°21-002**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2021 et le 20/10/2021.

2021- AS -1056

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020		VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>									
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>									
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS		20/07/92		198,834	205,823	205,792		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)		16/04/07		135,663	140,819	140,807		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE		01/02/99		113,878	117,593	117,609		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE		18/09/17		121,243	126,281	126,284		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI		01/06/01		118,816	122,915	122,931		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA		27/09/18		116,618	122,150	122,170		
7 FINA O SICAV	FINACORP		11/02/08		114,359	118,099	118,115		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST		01/10/92		46,744	47,906	47,910		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST		22/09/94		33,122	34,334	34,339		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST		06/07/09		112,226	116,483	116,503		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>									
11 FCP SALAMETT CAP	AFC		02/01/07		17,534	18,160	18,164		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		30/12/14		126,004	129,121	129,128		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF		25/02/08		1,178	1,189	1,189		
14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI		15/11/17		118,928	123,488	123,504		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA		10/07/15		11,622	11,987	11,988		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX		03/04/07		166,484	173,086	173,113		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC		02/01/07		11,578	11,948	11,949		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (I)	SMART ASSET MANAGEMENT		18/12/15		94,477	98,495	98,489		
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION		23/08/21			100,357	100,373		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>									
20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI		23/01/06		1,846	1,923	1,921		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>									
21 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS		17/05/93		63,361	65,164	65,171		
22 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)		25/04/94		132,558	137,211	137,145		
23 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)		11/11/01		105,737	108,980	108,815		
24 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST		17/02/20		105,648	109,515	109,531		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>									
25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT		02/04/08		135,529	141,220	141,001		
26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT		02/04/08		519,152	537,958	537,317		
27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE		15/10/08		135,683	135,906	135,847		
28 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE		15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE		15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation		
30 FCP KOUNOUZ	TSI		28/07/08		168,397	173,347	173,562		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS		06/09/10		95,444	97,261	97,262		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS		09/05/11		125,190	129,568	129,447		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		30/12/14		160,682	172,848	172,385		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		30/12/14		143,868	152,967	152,749		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS		04/06/07		22,000	23,316	23,268		
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE		19/01/16		91,681	89,667	89,584		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>									
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT		05/02/04		2147,555	2238,939	2236,205		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX		24/10/08		125,405	131,224	130,952		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE		04/05/09		211,191	220,989	221,434		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS		16/03/09		17,599	En liquidation	En liquidation		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI		23/01/06		2,820	3,036	3,024		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI		23/01/06		2,535	2,715	2,706		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA		11/12/14		67,913	65,697	65,425		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI		15/09/09		1,226	1,315	1,306		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST		24/03/15		1,276	1,306	1,323		
46 FCP HAYETT PLEINITUDE	AMEN INVEST		24/03/15		1,203	1,247	1,244		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST		24/03/15		1,178	1,228	1,224		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA		09/11/15		112,701	113,056	111,280		
49 AL AMANAT PRUDENCE FCP ***	CGF		25/02/08		133,188	En dissolution	En dissolution		
50 FCP MOUASSSETT	AFC		17/04/17		1142,671	1238,710	1230,689		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA		19/05/17		12,972	13,484	13,246		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)		06/11/17		9,852	10,630	10,596		
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA		21/06/21			10,567	10,566		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>									
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE		10/04/00		86,094	90,552	90,309		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>									
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2020	VL antérieure		
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>									
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	108,255	108,268		
56 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	100,266	100,279		
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,696	106,201	106,215		

58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	103,413	103,428
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	105,164	105,152
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	108,207	108,220
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	104,817	104,833
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	101,959	101,973
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	102,962	102,429	102,436
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	105,392	105,408
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	107,220	107,237
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	104,840	104,851
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	104,050	104,061
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	103,798	103,796
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	103,194	103,206
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	102,481	102,497
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	105,914	105,925
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	103,055	103,055
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	101,448	101,460
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	106,165	106,176
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	102,032	102,044
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	108,121	108,125
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	104,585	104,518
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	107,165	107,182
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	108,847	109,078
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,928	65,809
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	96,430	96,677
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,947	17,940
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	294,961	294,149
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	54,881	2322,983	2324,436
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	69,406	69,258
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,798	54,722
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,469	106,402
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,865	11,840
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	15,062	14,936
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,246	16,215
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	14,194	14,174
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	144,214	144,221
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,629	9,625
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	99,349	99,182
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	78,535	78,695
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,706	78,892
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	100,954	100,968
98	UBCI -FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,577	94,222
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,762	10,737
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	104,764	104,791
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	151,331	150,898
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	108,339	107,396
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	119,279	119,111
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	122,284	121,548
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	194,582	191,973
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	178,766	177,111
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	171,800	170,764
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,368	22,973
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	141,636	140,536
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	157,499	159,330
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5515,282	5494,255
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND ****	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5696,728	En dissolution
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	91,363	91,280
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4675,355	4652,444
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,495	10,496
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	167,574	167,418
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11222,764	11189,048
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	123,132	122,967

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

\*\*\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellicom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD		71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khetidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUDER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEase Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest**

**-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 septembre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**  
 (Montant exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		AU 31-12-20	AU 31-12-19
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Amortissements Immobilisations Incorporelles.	A1	23 506 -12 407 <b>11 099</b>	8 631 -8 631 <b>0</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Amortissements Immobilisations corporelles	A2	824 325 -510 120 <b>314 205</b>	790 327 -468 442 <b>321 885</b>
IMMOBILISATION FINANCIERE Provisions Immobilisations Financières	A3	34 000 366 -12 906 248 <b>21 094 119</b>	35 412 091 -12 827 113 <b>22 584 979</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>21 419 423</b>	<b>22 906 864</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS PROVISIONS	A4	6 490 584 -2 054 801 <b>4 435 783</b>	6 012 921 -2 304 801 <b>3 708 120</b>
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINACIERS PROVISIONS	A5	21 787 156 -3 179 555 <b>18 607 601</b>	19 766 895 -3 190 680 <b>16 576 215</b>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	1 173 837	1 409 211
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>24 217 220</b>	<b>21 693 546</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>45 636 643</b>	<b>44 600 410</b>

*Les Notes de A1 à F2 font partie intégrante des états financiers.*

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**  
**(Montant exprimés en Dinars)**

DESIGNATION	NOTES		
		AU 31-12-19	AU 31-12-19
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CAPITAUX PROPRES	B1		
CAPITAL SOCIAL	B.1.1	38 051 690	38 051 690
RESERVES	B.1.2	816 378	804 027
RESULTATS REPORTES		-20 389 178	-19 238 106
<b>TOTAL DES CAPITAUX AVANT RESULTAT</b>		<b>18 478 890</b>	<b>19 617 611</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-393 256</b>	<b>-1 151 072</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECT RT</b>		<b>18 085 634</b>	<b>18 466 539</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	B2	320 000	320 000
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		12 371 620	12 968 270
FINACEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 887 500	2 470 000
FOND DE RESTRECTURATION DES PME		3 200 000	3 200 000
AVANCES SUR CESSIONS D'ACTIONS		1 431 585	1 242 029
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>20 959 314</b>	<b>21 948 908</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B3	83 708	94 095
AUTRES PASSIFS COURANTS	B4	3 689 523	3 046 622
CONCOURS BANCAIRES ET AUT. PASS FIN		2 818 465	1 044 247
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>6 591 696</b>	<b>4 184 964</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>27 551 010</b>	<b>26 133 871</b>
<b>TOTAL CAP. PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>45 636 644</b>	<b>44 600 410</b>

*Les Notes de A1 à F2 font partie intégrante des états financiers.*

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020**  
**(Montant exprimés en Dinars)**

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-20	MONTANTS AU 31-12-19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>C1</b>		
REVENUS DES PARTICIPATIONS		333 004	157 200
REVENUS DES PLACEMENTS		436 993	445 565
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		101 684	104 035
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS		7 783	3 600
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>879 464</b>	<b>710 400</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	<b>C2</b>	-29 900	-7 619
ACHATS NON STOCKES FOURN ET SCES	<b>C3</b>	-275 891	-375 620
CHARGES DU PERSONNEL	<b>C4</b>	-1 086 296	-1 013 947
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET PROV	<b>C5</b>	180 529	-397 136
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	<b>C6</b>	-59 461	-65 694
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 271 020</b>	<b>-1 860 016</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-391 556</b>	<b>-1 149 616</b>
AUTRES GAINS ORDINAIRES		150	0
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-46	-3
<b>RESULTAT ACTIVITE ORD AV IMPOTS</b>		<b>-391 452</b>	<b>-1 149 619</b>
Impôts sur les sociétés		-1 805	-1 453
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-393 256</b>	<b>-1 151 072</b>

*Les Notes de A1 à F2 font partie intégrante des états financiers.*

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020**  
**(Montant exprimés en Dinars)**

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		31-12-20	31-12-19
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net	<i>B1</i>	<b><u>-393 256</u></b>	<b><u>-1 151 072</u></b>
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	<i>D4</i>	-136 536	397 136
- Variation des Créances et autres actifs	<i>A4</i>	-477 663	-988 481
* Variation des fournisseurs et autres dettes	<i>B3</i>	632 514	347 845
* Quote part CDC et FOPRODI Participations	<i>D1</i>	516 076	5410
* Quote part IRADA dans les plus-values		11 150	11 512
- Plus-values de cession des Participations et CCA - Fonds gérés	<i>D2</i>	-512 649	-85 832
- Plus-values de cession des Participations et CCA - SODINO	<i>D3</i>	-269 616	-12 564
		<b><u>-629 979</u></b>	<b><u>-939 956</u></b>
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles & incorporelles	<i>Annexe 1</i>	-48 873	-28 949
Décaissements provenant de l'acquisition financières			
* Participations		0	-1 065 000
* Comptes courants associés	<i>A5-1</i>	-380 000	-316 486
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations sur Fonds propres	<i>A3-1</i>	474 299	353 332
* Participations sur FOPRODI	<i>A3-1</i>	738 810	328 294
* Participations sur FONDS CDC	<i>A3-1</i>	972 100	317 821
* Comptes courant associés	<i>A5-1</i>	158 780	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<i>B2</i>	189 556	319 463
		<b><u>2 104 672</u></b>	<b><u>-91 525</u></b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>			
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Réserves pour fonds social	<i>BI-2</i>	12 351	25 462
Variation des placements courants	<i>D5</i>	-1 790 261	157 743
Encaissements sur financement FOPRODI		0	480 000
Encaissements sur financement Fond CDC	<i>B2-iii</i>	67 500	830 000
Encaissements sur financement FR PME			205 000
Décaissements sur financement F CDC			-235 299
Décaissements sur financement FOPRODI & F BEI			-464 269
		<b><u>-1 710 410</u></b>	<b><u>998 637</u></b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
<b>Variation de Trésorerie</b>			
Trésorerie début de l'exercice	<i>A6-B4</i>	1 408 002	1 440 846
Trésorerie Fin de l'exercice	<i>A6-B4</i>	1 172 286	1 408 002

*Les Notes de A1 à F2 font partie intégrante des états financiers.*

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La **Société de développement du Nord-Ouest** a été créée sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de **4.000.000 Dinars** divisé en 400.000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Quatre augmentations ont été réalisées depuis la constitution de la société pour porter le capital à 48 000 000 dinars réparti sur 4 800 000 actions de 10 dinars chacune.

En 2016 le capital a été réduit de 9 948 310 DT et a été limité au montant libéré soit 38 051 690 Dinars.

Toutes les actions ont été souscrites et libérées en numéraires.

La société a pour objet, conformément à l'article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'activité de la **SODINO** se limite à la région du Nord-Ouest c'est à dire aux gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

Par ailleurs, la **SODINO** est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

## **II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

### **2.1- Composition des états financiers :**

Les états financiers de la **SODINO** arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
- La pertinence ;
- La fiabilité ;
- La comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

\* **Le Bilan** fournit l'information sur la situation financière de la **SODINO** et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

\* **L'Etat de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la **SODINO**. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle **autorisée** : selon leur nature.

Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte des usages comptables en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la **SODINO**.

\* **L'Etat des flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la **SODINO** a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### **2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :**

Les états financiers de la **SODINO**, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis et présentés en respect des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

## **III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2020, la SODINO a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

### **3.1- Immobilisations Incorporelles :**

Les éléments incorporels de la **SODINO** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice de la **SODINO**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la **SODINO**.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

### **3.2- Immobilisations Corporelles :**

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2020 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quand elles sont produites par la **SODINO**. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien.

**Les dépenses postérieures** relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quand elles permettent :

- D'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- D'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;
- D'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus.

La méthode d'amortissement adopté est **l'amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- <i>Construction</i> :	2%
- <i>Matériel Roulant</i> :	20%
- <i>Agencements, aménagements et installations</i> :	10 %
- <i>Equipements de bureau</i> :	10%
- <i>Matériel de Bureau</i> :	10 %
- <i>Matériel informatique</i> :	33,33%

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 500 Dinars sont amorties intégralement.

### **3.3- Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières de la **SODINO** comportent les participations, les participations à rétrocéder, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations en portage sont destinées à être rétrocédées aux promoteurs après une période de détention supérieure à 3 ans, délai minimal prévu pour les contrats de rétrocession conclus, à l'avance avec les promoteurs.

Les participations de la **SODINO** sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation représente pour la **SODINO**.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La **SODINO** a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- Le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- Le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;

- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- Le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;
- Le Fonds de Restructuration et de Soutien des PME
- Le Fonds CDC

Les participations de la **SODINO**, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la **SODINO** et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers.

La contrepartie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2020, couvrent le risque de dépréciation des participations de la **SODINO** financées sur fonds propres.

Les participations sur les Fonds et les Lignes gérés par la SODINO pour les comptes d'autres organismes (FOPRODI, Fonds CDC, ...) ne font pas l'objet de provision.

#### **3.4- Changement de méthode de comptabilisation des intérêts sur comptes courants SOPINO :**

Antérieurement à l'exercice 2016, les intérêts sur compte courant SOPINO étaient comptabilisés en Produits de l'exercice au cours duquel ils sont courus. Ils faisaient ensuite l'objet de provision, vu l'incertitude qui pèse sur leur recouvrement.

A partir de l'exercice 2016, la SODINO ne comptabilise ni les produits correspondant à ces intérêts ni la provision pour couvrir le risque de non recouvrement. Ces intérêts sont portés dans le compte « Intérêts réservés » présenté parmi les Passifs Courants au niveau du Bilan.

#### **3.5- Evénements postérieurs à la date de clôture :**

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la **SODINO** en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

### **3.6- Engagements hors bilan :**

Conformément aux recommandations de la norme comptable N°14, les éventualités de survenance d'événements futurs de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers sont traduites dans ces états par des provisions ou par la production d'informations complémentaires aux notes aux états financiers.

Les éventualités résultent d'un droit ou d'une obligation contractuelle, dont les effets sur la valeur ou la composition de l'actif de la **SODINO** sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, sont considérés comme des engagements à porter au niveau des notes aux états financiers. Cette mention porte sur :

- La nature de l'éventualité ;
- Les incertitudes qui affectent l'issue, et
- L'estimation de leur incidence financière

**3.7- Les comptes de charges et de produits :**

Les revenus de la **SODINO** sont constitués :

- Des produits des participations ;
- Des produits des placements
- Des produits des études et commissions.

Les produits des participations de la **SODINO** (plus-value de cession) sont constatés à l'encaissement.

**3.8- Impôts sur les sociétés :**

L'impôt est comptabilisé selon la méthode de l'impôt exigible, les impôts différés ne sont pas constatés :

IS : 35%, avec un minimum de 0,2% du Chiffre d'affaires TTC

CSS : 1% avec un minimum de 300 DT.

## NOTES A L'ACTIF

### Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la **SODINO** totalisent au 31 Décembre 2020 une valeur brute de **23 506** Dinars.

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
<b><u>VALEURES BRUTES</u></b>			
- Logiciel informatique	1 010	1 010	0
- Système domaine SODINO	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	885	0
- Logiciel comptable	5 901	5 901	0
- CASH LIGNE SCSI	14 875	0	14 876
	<b>23 506</b>	<b>8 631</b>	<b>14 876</b>
<b><u>AMORTISSEMENTS</u></b>			
- Logiciel Informatique	1 010	1 010	0
- Système	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	885	0
- Logiciel Comptable	5901	5901	0
- CASH LINE SCSI	3 776	0	3 776
	<b>12 407</b>	<b>8 631</b>	<b>3 776</b>
NET	<b>11 099</b>	<b>0</b>	<b>11 099</b>

*Le Tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en Annexe I*

### Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont enregistré une variation de **33 997** Dinars. Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2020 un solde de **510 120** Dinars. Ils se détaillent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
<b><u>VALEURS BRUTES</u></b>			
Constructions	318 008	318 008	0
Matériel de transport de fonction	194 400	194 400	0
Matériel de transport de service	51 635	51 635	0
Agencements et aménagements	39 920	39 920	0
Installations	18 452	18 452	0
Mobilier de bureaux	76 322	48 424	27 898
Matériel de bureaux	27 708	24 605	3 103
Matériel Informatique	89 058	86 062	2 996
Fourniture de bureaux	8 821	8 821	0
<b>BRUT</b>	<b>824 325</b>	<b>790 327</b>	<b>33 997</b>
<b><u>AMORTISSEMENTS</u></b>			
Bâtiments	94 869	88 508	6 361
Matériel de transport de fonction	165 250	119 125	46 125
Matériel de transport de service	52 760	83 005	-30 245
Agencements et aménagements	32 568	30 524	2 044
Installations	15 749	14 957	792
Mobilier de bureaux	46 906	44 747	2 159
Matériel de bureaux	75 960	17 339	58 621
Matériel Informatique	18 878	64 693	-45 815
Equipement de bureaux	7 180	5 543	1 637
<b>NET</b>	<b>510 120</b>	<b>468 441</b>	<b>41 679</b>
	<b>314 205</b>	<b>321 885</b>	<b>-7 680</b>

*Le Tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en Annexe 1.*

### Note A.3-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les participations, les participations à rétrocéder, y compris celles effectuées sur les fonds mis à la disposition de la SODINO, les prêts accordés sur fonds 21-21 et les dépôts et cautionnement pour une **valeur brute** totale de **34 000 366 Dinars**.

Les immobilisations financières brutes s'élevant au 31 décembre 2020 à 34 000 366 DT, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
<b>VALEURS BRUTES</b>			
- Immobilisation fin. statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
o IKDAM gestion	149 900	149 900	0
o SODET	1 700	1 700	0
o SOPINO	2 499 900	2 499 900	0
o SRAOUETEN	25 000	25 000	0
o POLE TECHNOLOGIQUE	122 500	122 500	0
- Participations	<b>31 424 220</b>	<b>32 835 945</b>	-1 411 725
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	928	928	0
Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
<b>Valeur Brute (a)</b>	<b>34 000 366</b>	<b>35 412 091</b>	<b>-1 411 725</b>
<b>Provisions (b)</b>	-12 906 248	-12 827 113	-79 135
<b>Valeurs nettes (c : a-b)</b>	<b>21 094 119</b>	<b>22 584 979</b>	<b>-1 490 860</b>

#### A.3-1. PARTICIPATIONS A RETROCEDER

La variation des participations à rétrocéder s'élevant à -1 411 725 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT		VARIATION	Restant à libérer
	2020	2019		
PARTICIPATION SUR FONDS PROPRES A.3-1-1	13 741 705	14 056 780	-315 075	-285 000
PARTICIPATION SUR FONDS FOPRODI A.3-1-2	12 656 630	13 253 280	-596 650	-285 000
PARTICIPATION SUR FONDS GERE CIGMA	45 885	45 885	0	0
PARTICIPATION SUR FONDS GERE IRADA	1 147 000	1 147 000	0	0
PARTICIPATION SUR FONDS SOUTIEN PME	2 198 000	2 198 000	0	0
PARTICIPATION SUR FONDS CDC A.3-1-3	1 635 000	2 135 000	-500 000	-460 000
<b>TOTAL</b>	<b>31 424 220</b>	<b>32 835 945</b>	<b>-1 411 725</b>	<b>-1 030 000</b>

Le détail des participations à rétrocéder est présenté en Annexe 2.

### **A.3-1-1. PARTICIPATIONS SUR FONDS PROPRES A RETROCEDER**

La variation des participations rétrocédées, souscrites sur les fonds propres de la SODINO, s'élevant à 315 075 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT BRUT		CESSIONS	Nombre de titres	Plus Values	Moins Values
	2020	2019				
<b><u>RETROCESSIONS</u></b>						
LE FRIGO	0	115 875	-115 875	11 588		-30 622
SOTULIN	47 100	51 300	-4 200	42	5 727	
SOMIPEM	0	195 000	-195 000	19 500	184 119	
	<b>47 100</b>	<b>362 175</b>	<b>-315 075</b>		<b>189 846</b>	<b>-30 622</b>

### **A.3-1-2. PARTICIPATIONS SUR FONDS FOPRODI**

La variation des participations à rétrocéder, souscrites sur le fonds FOPRODI, s'élevant à -596 650 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT BRUT		VARIATION	Nombre de titres	PLUS VALUES	Part Sodino	Part FOPRODI
	2020	2019					
<b><u>RETROCESSIONS</u></b>							
LE FRIGO	0	6 450	-6 450	645	5 805	581	5 225
SOTULIN	50 700	58 900	-8 200	82	3 249	325	2 924
SOMIPEM	0	582 000	-582 000	58 200	133 106	13 311	119 796
	<b>50 700</b>	<b>647 350</b>	<b>-596 650</b>		<b>142 160</b>	<b>14 216</b>	<b>127 944</b>

### **A.3-1-3. PARTICIPATIONS SUR FONDS DE LA CDC**

La variation des participations, souscrites sur le Fonds de Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), s'élevant à 500 000 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT BRUT		VARIATION	Nombre de titres	PLUS VALUES	Part Sodino	Part CDC
	2020	2019					
<b><u>RETROCESSIONS</u></b>							
SOMIPEM	0	500 000	-500 000	50 000	472 100	94 420	377 680
	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>-500 000</b>		<b>472 100</b>	<b>94 420</b>	<b>377 680</b>

### **A.3-2. VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUES SUR PARTICIPATIONS**

Les versements restant à effectuer sur les participations se détaillent, par projet, comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	FONDS PROPRES	FONDS GERES	TOTAUX
TUNISIA PNEUX	285 000	285 000	570 000
MPACK	0	460 000	460 000
<b>TOTAL</b>	<b>285 000</b>	<b>745 000</b>	<b>1 030 000</b>

### **A.3-3. PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS**

Les provisions sur les participations à rétrocéder aux promoteurs, intéressent les participations financées sur les fonds propres de la SODINO.

Les provisions sur les participations s'élèvent au 31 décembre 2020 à 12 906 248 DT contre 12 827 113 DT pour l'exercice 2019. Elles se détaillent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
<b>PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS</b>	<b>1 623 800</b>	<b>1 623 800</b>	<b>0</b>
PARTICIPATION STE IKDAM GESTION	149 900	149 900	0
PART IKDAM -GESTION FONDS D'AMORCAGE	250 000	250 000	0
PART STE D PROM IMM INDUST DU NORD	1 150 000	1 150 000	0
PART STE DU COMPLEXE INDUS ET TECHN	53 900	53 900	0
PART STE PHOSPHATE STRAOUAAR SRAOUERTENE	20 000	20 000	0
<b>PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS A RETROCEDER</b>	<b>11 282 448</b>	<b>11 203 313</b>	<b>79 135</b>
(Annexe 2)			
<b>Total</b>	<b>12 906 248</b>	<b>12 827 113</b>	<b>259 249</b>

La variation des provisions sur participations à rétrocéder, s'élèvant à 79 135 DT, s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION		MONTANTS	
		31/12/2020	31/12/2019
<b>Ouverture</b>		<b>11 203 313</b>	<b>11 201 564</b>
Dotations aux provisions	<u>A.3-2-1.</u>	336 344	505 423
Reprises	<u>A.3-2-2.</u>	-257 209	-503 674
Variation		<b>79 135</b>	<b>1 749</b>
<b>Provisions au 31/12/2020</b>		<b>11 282 448</b>	<b>11 203 313</b>

**A.3-2-1. Dotations aux provisions :**

Les dotations aux provisions de l'exercice 2020, s'élevant à 336 344 DT, se détaillent comme suit :

<i>En dinar Tunisien</i>	
<b>Projets promoteurs</b>	<b>Montants</b>
HELIX	15 000
GPG	35 000
EQUERRE MODE	30 000
SIMETAL	144 750
MCRR	30 270
GOLDEN CIN	32 000
AMINACONFECTION	40 500
EXTRA BETON	8 824
<b>Total</b>	<b><u>336 344</u></b>

**A.3-2-2. Reprises sur provisions :**

Les reprises de provisions de l'exercice 2020, s'élevant à 257 209 DT, se détaillent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>	
<b>Projets promoteurs</b>	<b>Montants</b>
LE FRIGO	25 877
TREFINORD	1 248
SOTES	104 655
MENUISERIE AYADI	10 209
SONOMAR	11 500
TECHNOLATEX	103 720
<b>Total</b>	<b><u>257 209</u></b>

**Note A.4- AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants totalisent dinars se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<i>En Dinar Tunisien</i>		<b>VARIATION</b>
	<b>MONTANTS</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Prêt au personnel	62 275	95 456	-33 181
Etat impôt et taxes	921 064	724 516	196 548
Débiteurs divers	86 984	66 122	20 862
Charges constatées d'avance	20 159	13 748	6 411
Produit à recevoir <b>A.4-1</b>	5 381 773	5 113 079	268 694
Crédit TVA	9 829	0	9 829
Fournisseurs avances & acomptes	8 500	0	8 500
<b>Valeur Brute</b>	<b>6 490 584</b>	<b>6 012 921</b>	<b>477 663</b>
Provisions sur Actifs courants <b>A.4-2</b>	-2 054 801	-2 304 801	250 000
<b>TOTAUX</b>	<b>4 435 783</b>	<b>3 708 120</b>	<b>727 662</b>

**A.4-1 PRODUITS A RECEVOIR :**

Le solde de ce poste s'élevant à 5 381 773 DT s'analyse comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
PRODUIT A RECEVOIR SOPINO (i)	5 124 224	4 676 186	448 038
PRODUIT A RECEVOIR FOND IRADA	22 940	11 470	11 470
PRODUIT A RECEVOIR SUR AUTRES FONDS (ii)	95 290	142 058	-46 768
PRODUIT A RECEVOIR SUR PLACEMENTS (iii)	139 319	283 364	-144 045
<b>TOTAUX</b>	<b>5 381 773</b>	<b>5 113 079</b>	<b>268 695</b>

***i- PRODUITS A RECEVOIR DE LA SOPINO :***

Le solde de ce compte s'élevant au 31 décembre 2020 à 5 124 224 DT comptabilise notamment les intérêts sur l'avance en compte courant servie à la filiale SOPINO ainsi que les loyers. Sa variation s'élevant à 448038 DT s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien	
Projets promoteurs	Montant
<i>ouverture 2020</i>	
Intérêts sur CCA 2020	4 676 186
( 10 000 000 DT x TMM)	686 000
Loyer 2020	3 600
Règlement SOPINO (Note A.4-2)	-250 000
Jetons de présence 2020 à recevoir	8 438
<i>Solde au 31/12/2020</i>	<b>5 124 224</b>

***ii- PRODUITS A RECEVOIR SUR AUTRES FONDS***

Le solde de ce compte s'élevant à 93 338 DT comprend les commissions de gestions dues par les fonds CDC et FP-PME au titre de l'exercice 2020, se détaillant comme suit :

En Dinar Tunisien	
Projets promoteurs	Montant
Commissions de gestion sur le Fonds CDC	49 406
Commissions de gestion sur le Fonds FP PME	45 932
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>95 338</b>

*iii- PRODUITS A RECEVOIR SUR PLACEMENTS :*

Le solde de ce compte s'élevant à 139 319 DT comprend les Intérêts courus et non échus sur les divers placements financiers. Il se détaille comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>	
	<b>Montant</b>
Intérêts courus sur placements	118 230
Intérêts courus sur emprunt Obligataire BNA	19 781
Intérêts courus sur emprunt National Obligataire	1 308
<b>Total</b>	<b>139 319</b>

**A.4-2 PROVISIONS SUR AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Les provisions sur les autres actifs courants s'élevant à 2 054 801 DT, se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<i>En Dinar Tunisien</i>		<b>VARIATION</b>	
	<b>MONTANTS</b>			
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>		
Provision pour autres actifs courants	-7 115	-7 115	0	
Provision / Produit à recevoir <i>(Note A.4-1-i)</i>	-2 047 686	-2 297 686	250 000	
<b>TOTAUX</b>	<b>-2 054 801</b>	<b>-2 304 801</b>	<b>250 000</b>	

**Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente au 31/12/2020 une valeur nette comptable de **18 607 601** Dinars. Elle s'analyse comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<i>En Dinar Tunisien</i>		<b>VARIATION</b>	
	<b>MONTANTS</b>			
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>		
Titres cotés en bourse	1 269 397	1 303 311	-33 914	
Placements financiers	6 606 073	4 781 898	1 824 175	
Comptes courants actionnaires <i>(A.5.1, Annexe 2)</i>	13 911 686	13 681 686	230 000	
<b>Valeurs Brutes</b>	<b>21 787 156</b>	<b>19 766 895</b>	<b>2 020 261</b>	
Provisions sur Actifs financiers <i>(A.5.2)</i>	-3 179 555	-3 190 680	11 125	
<b>TOTAUX</b>	<b>18 607 601</b>	<b>16 576 215</b>	<b>2 031 386</b>	

### A.5.1 : Comptes courants

La variation des comptes courants s'élevant à 230 000 DT se détaille comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>		
DESIGNATION	MONTANT	FINANCEMENT
<b>Nouveaux octroies d'avances en compte courant – projets (a)</b>	<b><u>380 000</u></b>	
ZEMAR	180 000	Fonds CDC
MSTC	200 000	Fonds CDC
<b>Remboursements sur avances en compte courant – projets (b)</b>	<b><u>150 000</u></b>	
SOMIPEM	150 000	Fonds CDC
<b><i>Variation (c : a-b)</i></b>	<b><i>230 000</i></b>	

### A.5.2 : PROVISIONS SUR PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS

Les provisions sur les placements et actifs financiers s'élevant à 3 179 555 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
Provision / Titres de placement	705 941	757 866	-51 925
Provision / CCA (Annexe 2)	2 473 614	2 432 814	40 800
<b>TOTAUX</b>	<b>3 179 555</b>	<b>3 190 680</b>	<b>-11 125</b>

### Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2020 un solde de **1 173 837 Dinars**, ventilée par poste comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
BANQUES	1 169 798	1 401 844	-232 046
UNIVERSELLE DE BOURSE	4 039	7 367	-3 328
<b>TOTAUX</b>	<b>1 173 837</b>	<b>1 409 211</b>	<b>-235 374</b>

## NOTES AU CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

#### B.1.1- Capital social :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant en Dinars	Pourcentage
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	941 798	10	9 417 980	24,75%
BANQUE DE L'HABITAT	812 829	10	8 128 290	21,36%
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	422 038	10	4 220 380	11,09%
STUSID BANK	221 528	10	2 215 280	5,82%
BT	210 000	10	2 100 000	5,52%
BTS	208 381	10	2 083 810	5,48%
CNSS	162 078	10	1 620 780	4,26%
STAR	140 000	10	1 400 000	3,68%
BFPME	120 000	10	1 200 000	3,15%
STB INVEST	74 548	10	745 480	1,96%
BIAT	70 000	10	700 000	1,84%
ATTIJARI BANK	70 000	10	700 000	1,84%
ATB	70 000	10	700 000	1,84%
BTL	60 000	10	600 000	1,58%
OCT	46 307	10	463 070	1,22%
STB SICAR	32 726	10	327 260	0,86%
ASSURANCES MAGHREBIA	15 000	10	150 000	0,39%
AMEN BANK	10 000	10	100 000	0,26%
AUTRES	117 936	10	1 179 360	3,10%
<b>TOTAL</b>	<b>3 805 169</b>	<b>10</b>	<b>38 051 690</b>	<b>100,00%</b>

#### i- Tableau de variation des capitaux propres

Le Tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

*En Dinar Tunisien*

Désignations	Capital Social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Fonds social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Solde au 31/12/2019	38 051 690	49 089	573 698	181 240	-19 238 106	-1 151 072	18 466 539
Affectations au Fonds social				12 352			12 352
Affectation du résultat 2019					-1 151 072	1 151 072	0
Résultat 2020						-393 256	-393 256
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>38 051 690</b>	<b>49 089</b>	<b>573 698</b>	<b>193 591</b>	<b>-20 389 178</b>	<b>-393 256</b>	<b>18 085 634</b>

Le résultat par action s'établit à -0,103 DT au 31 décembre 2020 contre -0,303 DT au 31 décembre 2019.

**B.1.2- Réserves :**

Les réserves de la SODINO s'élèvent au 31/12/2020 à 816 378 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Réserve légale	49 089	49 089	0
Réserves ordinaires	573 698	573 698	0
Réserve pour Fonds social	193 591	181 240	12 351
<b>TOTAUX</b>	<b>816 378</b>	<b>804 027</b>	<b>12 351</b>

**Note B.2- PASSIFS NON COURANTS**

Les passifs non courants de la SODINO s'élèvent au 31/12/2020 à **20 959 314 Dinars**, contre

**21 948 908 dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Provision pour risque fiscal	320 000	320 000	0
Financement 21-21	555 724	555 724	0
Avances sur cession d'actions ( i )	1 431 585	1 242 029	189 556
Financement FOPRODI ( ii )	12 371 620	12 968 270	-596 650
Financement IRADA KEF	450 000	450 000	0
Financement IRADA JENDOUBA	697 000	697 000	0
Financement RITI	45 885	45 885	0
Financement FONDS CDC ( iii )	1 887 500	2 470 000	582 500
Financement Fonds de soutien des PME	3 200 000	3 200 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 959 314</b>	<b>21 948 908</b>	<b>-989 594</b>

**i- Avances sur cession d'actions**

La variation des avances sur rétrocession d'actions s'élève à 189 556 DT se détaille comme suit :

Comptes d'Avance	En Dinar Tunisien			
	Solde au 31/12/2019	Avances Reçues	Règlement de Rétrocession d'actions	Solde au 31/12/2020
DARNA	411 122	28 000	0	439 122
SOTULIN (Lingettes bébés)	21 519	112 846	-23 310	111 055
MUNUISERIE AYADI	28 906	20 500	0	49 406
TREEFINORD	46 000	4 000	0	50 000
Huilerie Bou Makhoul (SBH)	65 000	16 000	0	81 000
SONOMAR	0	23 000	0	23 000
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	0	8 520	0	8 520
Le FRIGO	0	90 000	-90 000	0
SOMIPEM	0	2 225 106	-2 225 106	0
Avances sur autres projets	669 481	0	0	669 481
<b>Variation</b>	<b>1 242 029</b>	<b>2 527 972</b>	<b>-2 338 416</b>	<b>1 431 585</b>
			<b>189 556</b>	

Le détail par projet, de la variation des avances sur cession d'actions, est présenté en Annexe 3.

**ii- Financement FOPRODI**

La variation de ce poste s'élève à -596 650 DT s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien	
	Mouvements	Solde
<u>Ouverture</u>		<u>12 968 270</u>
<u>Apurement suite à rétrocession de Participations</u>		
SOTULIN	8 200	
SOMIPEM	582 000	
LE FRIGO	6 450	
	<b>596 650</b>	<b>-596 650</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		<b>12 371 620</b>

**iii- Financement Fonds CDC**

La variation de ce poste s'élève à -582 500 DT s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien	
	Mouvements	Solde
<u>Ouverture</u>		<u>2 470 000</u>
<u>Libération sur Financements projet</u>		
Libération pour Assurance projet ...	67 500	
<u>Reclassement Produit rétrocession en exigible</u>		
Reclassement Exigible Remboursement TP SOMIPEM	-500 000	
Reclassement Exigible Remboursement CCA SOMIPEM	-150 000	
<b>Variation 2020</b>	<b>-582 500</b>	<b>-582 500</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		<b>1 887 500</b>

**Note B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2020 un solde de **3 689 523** Dinars contre **3 046 622** Dinars à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Personnel Charges à payer	160 000	157 382	2 618
Provision départ à la retraite	75 374	119 368	-43 994
Provision pour Congés Payés	95 606	139 412	-43 806
Etat Impôts et Taxes	116 393	79 855	36 538
CNSS et CNRPS & Assurance Groupe	101 080	79 480	21 600
Créditeurs divers	17 877	17 881	-4
Compte de régularisation Passif / Fonds social	4 743	7 587	-2 844
Compte d'attente	190	190	0
Intérêts réservés (CCA SOPINO)	3 039 500	2 353 500	686 000
Charge à payer	78 759	91 967	-13 208
<b>TOTAUX</b>	<b>3 689 523</b>	<b>3 046 622</b>	<b>642 901</b>

**Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les autres passifs financiers de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2020 à **2 818 465** Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
FOPRODI	1 082 884	358 293	724 591
CDC	1 233 250	195 118	1 038 132
IRADA	500 781	489 627	11 154
Découverts bancaires	1 551	1 209	342
<b>TOTAL</b>	<b>2 818 465</b>	<b>1 044 247</b>	<b>1 774 218</b>

## NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

### Note C.1-. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les Produits d'exploitation de l'année 2020 s'élèvent à **879 464 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
<b>Revenus des Participations</b>	<b>333 004</b>	<b>157 200</b>	<b>175 804</b>
Plus-Values sur cessions d'actions	300 416	98 813	201 603
Jetons de présence	32 588	56 650	-24 063
Dividendes /titre de participation	0	1 737	-1 737
<b>Revenus des Placements</b>	<b>436 993</b>	<b>445 565</b>	<b>-8 590</b>
Produits Comptes à terme	333 487	367 182	-33 694
Plus-value/titre	37 220	0	37 220
Plus-value/titre sicav	0	6 149	-6 149
Intérêts/CCA	20 588	12 564	8 024
Dividendes des titres de placement BOURSIERS	8 626	42 622	-33 995
Produits des sur comptes de placement	7 073	30 702	-23 630
Perte sur cession sicav	0	-23 307	23 289
Produits sur certificat de dépôt	27 196	8 076	19 120
Plus-values sur titres de placements	2 098	0	2 098
Intérêts de retard	704	1 578	-874
<b>Etudes et prestations de services</b>	<b>101 684</b>	<b>104 035</b>	<b>-2 350</b>
Revenus conventions d'assistance	7 600	13 300	-5 700
Commissions sur projets financés FOPRODI	0	10 084	-10 084
Annulation commission FOPRODI	0	0	0
Commissions sur projets CDC	48 264	42 565	5 699
COMMISSIONS IRADA	11 470	11 470	0
COMMISSIONS restriction	34 350	26 615	7 735
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>7 783</b>	<b>3 600</b>	<b>4 183</b>
<b>TOTAL</b>	<b>879 464</b>	<b>710 400</b>	<b>169 046</b>

## **Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES**

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la **SODINO** au cours de l'exercice 2020. Ces charges s'élèvent à **29 900 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
<b>Opérations sur titres</b>	<b>23 975</b>	<b>2 490</b>	<b>21 485</b>
Frais sur titres de placement	5 041	2 490	2 551
Pertes sur cession titres de placement	38 130	0	38 130
Récupération frais / accident auto	-19 178	0	-19 178
<b>Services bancaires</b>	<b>5 907</b>	<b>5 129</b>	<b>778</b>
Commissions bancaires	5 642	4 765	877
Intérêts des comptes courants	265	364	-99
<b>TOTAUX</b>	<b>29 900</b>	<b>7 619</b>	<b>22 281</b>

## **Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS**

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2020 à **275 891 Dinars** contre **375 620 dinars** en 2019. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
Achats non stockés de fournitures	3 797	1 375	2 421
Achat carburant	28 339	33 728	-5 389
Loyers et charges locatives	32 745	35 172	-2 427
Entretiens et réparations	58 040	122 355	-64 314
Assurances	12 422	14 551	-2 129
Honoraires & Services extérieurs	63 315	40 827	22 489
Publicités et relations publiques	4 172	5 210	-1 037
Déplacements, Missions et Réceptions	19 156	20 295	-1 139
Frais postaux et de télécommunication	15 572	13 563	2 009
Etudes recherches et services extérieurs	23 784	69 051	-45 266
Dons et subvention	2 290	2 000	290
Cadeaux	830	4 601	-3 771
Achats Divers	1 332	628	704
Eau et électricité	6 112	7 612	-1 500
Transport administratif	3 984	4 650	-667
<b>TOTAUX</b>	<b>275 891</b>	<b>375 620</b>	<b>-99 729</b>

**Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL**

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre 2020 à **1 086 296** dinars contre **1 013 947** dinars en 2019, elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
Salaires et compléments de salaires	515 026	430 551	84 475
Primes et gratifications	396 168	374 964	21 204
Congés payés	-43 805	16 187	-59 993
Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	186 604	168 517	18 087
Assurance Groupe	32 304	23 728	8 576
<b>TOTAUX</b>	<b>1 086 296</b>	<b>1 013 947</b>	<b>72 350</b>

**Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

Les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les reprises sur provisions effectuées à la clôture de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
<b>Dotations aux amortissements (annexe 1)</b>	<b>45 455</b>	<b>39 031</b>	<b>6 424</b>
Amortissement des immobilisations	45 455	39 031	6 424
<b>Dotations aux Provisions</b>	<b>-225 983</b>	<b>358 105</b>	<b>-584 088</b>
Provisions sur titres de participation	336 344	762 923	-426 579
Provisions sur titres de placement	35 170	757 865	-722 695
Provisions comptes courants associés	40 800	6 000	34 800
Provisions départ à la retraite	0	26 006	-26 006
Reprise / Provision sur titres de participation	-257 209	-503 674	246 465
Reprise / Provision sur CCA	-337 095	-64 000	-273 095
Reprise / Provision sur IDR	-43 994	0	-43 994
Reprise / Provision sur titres de placement	0	-627 016	627 016
<b>TOTAUX</b>	<b>-180 529</b>	<b>397 136</b>	<b>-577 665</b>

**Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2020 à **59 461** dinars contre **65 694** dinars en 2019.

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Jetons de présence	25 575	38 000	-12 425
T.F. P	18 673	16 236	2 437
FOPROLOS	9 336	8 118	1 218
T.C. L	600	600	0
Droits de timbre et d'enregistrement	3 917	950	2 967
Taxes sur les véhicules	1 360	1 360	0
Pénalités de retard	0	130	-130
Contribution conjoncturelle	0	300	-300
<b>TOTAUX</b>	<b>59 461</b>	<b>65 694</b>	<b>-6 233</b>

## NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### Note D.1- RECLASSEMENT EXIGIBLE FONDS CDC & FOPRODI (Principal)

Fonds / Projets	Montant
<b><u>FOPRODI</u></b>	<b><u>127 945</u></b>
Plus-value SOMIPEM	119 796
Plus-value FRIGO	5 225
Plus-value SOTULIN	2 924
<b><u>CDC</u></b>	<b><u>384 704</u></b>
- Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM	377 680
- Plus-value sur CCA SOMIPEM	7 024
Autres	3 427
<b><i>Totaux</i></b>	<b><i>516 076</i></b>

### Note D.2- PLUS VALUES DE CESSION DES PARTICIPATION - PART DES FONDS GERES

Fonds / Projets	Montant
<b><u>Quotepart FOPRODI dans les :</u></b>	<b><u>127 945</u></b>
Plus-value SOMIPEM	119 796
Plus-value FRIGO	5 225
Plus-value SOTULIN	2 924
<b><u>Quotepart CDC dans les :</u></b>	<b><u>384 704</u></b>
- Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM	377 680
- Plus value sur CCA SOMIPEM	7 024
<b><i>Totaux</i></b>	<b><i>512 649</i></b>

### Note D.3- PLUS VALUES DE CESSION DES PARTICIPATION - PART SODINO

Fonds / Projets	Montant
Moins-value SOMIPEM	-30 042
Plus-value FRIGO	6 052
Plus-value SOTULIN	197 430
Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM	94 420
Plus-value sur CCA SOMIPEM	1 756
<b><i>Totaux</i></b>	<b><i>269 616</i></b>

**Note D.4- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS***En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	Montant
Dotations aux amortissements (Note C5)	45 455
Dotations aux Provisions (Note C5)	-225 983
Reprise de Provision IDR	43 992
<b>TOTAUX</b>	<b>-136 536</b>

**Note D.5- VARIATION DES PLACEMENTS COURANTS***En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2020	31/12/2019	
Titres cotés en bourse (Note A.5)	1 269 397	1 303 311	-33 914
Placements financiers (Note A.5)	6 606 073	4 781 898	1 824 175
<b>TOTAUX</b>	<b>7 875 470</b>	<b>6 085 209</b>	<b>1 790 261</b>

**AUTRES NOTES****Note E.1- / INCIDENCE EVENTUELLE FUTURE DE LA PANDEMIE DU COVID-19 :**

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion en 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu.

La société SODINO SICAR SA a pris les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel et notamment celles recommandées par le ministère de la santé dont le télétravail.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien auront éventuellement un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, La Direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN & PARTIES LIEES**

### **Note F.1- ENGAGEMENTS RECUS**

La société SODINO SICAR a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
WEST PHARMA	150 000	75%	Compte Courant Actionnaire
<b>TOTAL</b>	<b>1 466 000</b>	<b>1 023 600</b>	

### **Note F.2- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

- La SODINO détient 49,998% du capital social de la société SOPINO, ce dernier est sous son contrôle exclusif.
- LA SODINO loue à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de 3 600 DT.
- La SODINO a fourni à la SOPINO deux crédits inscrits en compte courant d'une valeur de 10 000 000 dinars.

Les intérêts de ces crédits, calculés au TMM et s'élevant au titre de l'exercice 2020 à 686 000 DT sont constatés au poste « Intérêts réservés » au passif du bilan, vu les incertitudes liées à leur recouvrement.

Au cours de l'exercice 2020, la SOPINO a procédé à un règlement partiel des intérêts sur compte courant dus à la SODINO pour un montant de 250 000 DT.

- Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant à la société IKDAM Gestion, fonds d'amorçage, pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT.
- La SODINO n'a constaté aucun intérêt sur ces avances en compte courant.

## ANNEXES

## ANNEXE 1

SOCIETE SODINO SICAR

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2020**  
**(En Dinar Tunisien)**

DESIGNATION	TAUX EN %	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V C N		
		31/12/2019	Acquis. 2020	Régul. & Cessions	31/12/2020	Cumul au 31/12/2019	Dotation 2020	Régul. & Cessions	Cumul au 31/12/2020	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>8 631</b>	<b>14 876</b>	<b>0</b>	<b>23 506</b>	<b>8 631</b>	<b>3 776</b>	<b>0</b>	<b>12 407</b>	<b>11 099</b>
LOGICIELS	33,33 %	8 631	14 876	0	23 506	8 631	3 776		12 407	11 099
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>790 327</b>	<b>33 997</b>	<b>0</b>	<b>824 325</b>	<b>468 442</b>	<b>41 679</b>	<b>0</b>	<b>510 120</b>	<b>321 885</b>
BATIMENTS	2%	318 008	0	0	318 008	88 508	6 360	0	94 869	223 139
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	246 035	0	0	246 035	202 131	15 880	0	218 011	28 024
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS & INSTAL.	10%	58 373	0	0	58 373	45 482	2 835	0	48 316	10 057
EQUIPEMENTS DE BUREAU	10%	81 850	31 001	0	112 851	67 628	5 336	0	72 965	39 887
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33 %	86 061	2 996	0	89 058	64 693	11 267	0	75 960	13 097
<b>Total</b>		<b>798 958</b>	<b>48 873</b>	<b>0</b>	<b>847 831</b>	<b>477 073</b>	<b>45 455</b>	<b>0</b>	<b>522 527</b>	<b>325 304</b>
										<b>321 886</b>

## ANNEXE 2

**DETAIL DES PARTICIPATIONS, COMPTES COURANTS, PROVISIONS ET AVANCES SUR CESSIONS D'ACTIONS**

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	Fonds de Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part	Part. non Libérée	Provisions	Net	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
ABIT	252 400	0		0	0	252 400		-245 104		7 296	0	0	0	0	0	-7 296
ACT PHARMA	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMINA CONFECTION	135 000	0		300 000	0	435 000		-81 000		54 000	0	0	0	0	0	0
BEE	12 500	16 500		0	0	29 000		-11 078		1 422	7 700	0	0	7 700	-7 700	-3 300
BIO ESSENCES	22 000	24 000		0	0	46 000		-21 283		717	15 000	0	0	15 000	-15 000	-1 500
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350	0		0	0	156 350		-156 350		0	0	0	0	0	0	0
CEPAS MUSTI	45 000	0		0	0	45 000		-45 000		0	0	0	0	0	0	0
CHOCONORD	130 000	276 000		0	0	406 000		-130 000		0	0	0	0	0	0	0
CIGMA BUSINESS COM	45 885	0	45 885	0	0	91 770		-45 885		0	0	0	0	0	0	0
DARNA	407 000	0		0	0	407 000		0		407 000	0	0	0	0	0	-439 122
DRIDI PLAST	20 000	24 200		0	0	44 200		-20 000		0	0	0	0	0	0	0
EQUERRE MODE	100 000	207 000		0	0	307 000		-100 000		0	50 000	0	0	50 000	-50 000	0
EXPOFOREST	15 000	30 000		0	0	45 000		-15 000		0	0	0	0	0	0	0
EXTRA BETON	37 500	199 200		0	0	236 700		-8 824		28 676	0	0	0	0	0	-51 042
FEEDBACK LEADERS	150 000	0		0	0	150 000		-150 000		0	112 500	0	0	112 500	-112 500	0
FRIGO	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
FRUINOR	15 000	0		0	0	15 000		-15 000		0	0	0	0	0	0	0
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000	0		0	0	140 000		-105 000		35 000	150 000	0	0	150 000	-150 000	0
GOLDEN NEEDLE FASHION	143 000	0		0	0	143 000		-143 000		0	0	0	0	0	0	0

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	Fonds de Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part	Part. non Libérée	Provisions	Net	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
GREEN PANEL TECHNOLOGIE	720 000	1 440 000		0	0	2 160 000		-720 000		0	0	0	0	0	0	0
LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88 000	196 000		135 000	0	419 000		-88 000		0	0	0	0	0	0	0
LES VERGERS DU SOLEIL	330 000	0		0	0	330 000		-330 000		0	0	0	0	0	0	0
MANAJEM	126 000	288 000		0	0	414 000		-50 400		75 600	0	0	0	0	0	0
MCRR	100 000	100 000		0	0	200 000		-100 000		0	0	0	0	0	0	0
MEDICAL WEAR	50 000	120 000		0	0	170 000		-50 000		0	0	0	0	0	0	0
MEDINA TEXTILES	50 000	0		0	0	50 000		-50 000		0	0	0	0	0	0	0
MOZAR	30 000	0		0	0	30 000		-23 735		6 265	0	0	0	0	0	-6 265
NESMA INDUSTRIE	132 000	288 000		500 000	0	920 000		-132 000		0	150 000	0	0	150 000	-150 000	0
NORD TOURISME	124 000	0		0	0	124 000		-124 000		0	0	0	0	0	0	0
NUTRIDOR	180 000	354 000		0	0	534 000		-180 000		0	0	0	0	0	0	0
PLASTIQUE DU NORD	11 000	17 100		0	0	28 100		-11 000		0	0	0	0	0	0	0
PROMAX	0	0		200 000	0	200 000		0		0	0	0	0	0	0	0
SAB	0	0		0	0	0		0		0	0	0	0	0	0	-3
SADETT	209 460	0		0	0	209 460		-209 460		0	0	0	0	0	0	0
SAICA	0	0		0	0	0		0		0	40 000	0	0	40 000	-40 000	0
SB CONFECTION	35 000	70 800		0	0	105 800		-35 000		0	35 000	0	0	35 000	-35 000	0
SDA MABROUKA	0	0		0	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0
SEB	262 500	0		0	0	262 500		0		262 500	0	0	0	0	0	-204 589
SEPHARMA	90 000	0		0	0	90 000		-90 000		0	0	0	0	0	0	0
SFFYN SAMI	60 000	0		0	0	60 000		-59 500		500	0	0	0	0	0	-500
SIMER	53 000	120 000		0	0	173 000		-53 000		0	0	0	0	0	0	0
SIMETAL	670 000	320 000		0	0	990 000		-482 500		187 500	0	0	0	0	0	0
SINA	200 000	0		0	0	200 000		-200 000		0	75 000	0	0	75 000	-75 000	0

Projets promoteurs	Fonds de Soutien & Restruct. PME							Net	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutien & Restruct. PME			Avance sur Rachats	
	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS CDC	Total Part	Part. non Libérée	Provisions		FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA		
SINCAR	<b>148 000</b>	181 800		0	0	<b>329 800</b>		<b>-124 241</b>	<b>23 759</b>	0	0	0	0	<b>-52 944</b>
SIPH	<b>188 800</b>	280 800		0	0	<b>469 600</b>		<b>-188 800</b>	0	0	0	0	0	0
SKAN AGRO	<b>142 000</b>	340 000		150 000	0	<b>632 000</b>		<b>-71 000</b>	<b>71 000</b>	30 000	0	0	<b>30 000</b>	<b>-12 000</b>
SKCPM	<b>4 800</b>	0		0	0	<b>4 800</b>		<b>-4 800</b>	0	0	0	0	0	0
SMM	<b>116 000</b>	472 000		0	0	<b>588 000</b>		<b>-116 000</b>	0	0	0	0	0	0
SMVDA ETTATAOUER II	<b>12 000</b>	0		0	0	<b>12 000</b>		<b>-12 000</b>	0	0	0	0	0	0
SOCABIS	<b>110 000</b>	0		0	0	<b>110 000</b>		<b>-44 000</b>	<b>66 000</b>	0	0	0	0	0
SOMIPEM	0	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
SOMOMA	<b>8 000</b>	21 120		0	0	<b>29 120</b>		<b>-6 297</b>	<b>1 703</b>	0	0	0	0	<b>-6 200</b>
SOREVAL	<b>89 000</b>	225 000		0	0	<b>314 000</b>		<b>-89 000</b>	0	30 000	0	0	<b>30 000</b>	<b>-30 000</b>
SOTRAMOL	<b>49 000</b>	87 300		0	0	<b>136 300</b>		<b>-49 000</b>	0	75 000	0	0	<b>75 000</b>	<b>-75 000</b>
SOTUCAM+	<b>70 000</b>	246 000		0	0	<b>316 000</b>		<b>-70 000</b>	0	0	0	0	0	0
SOTUFAF	<b>100 000</b>	0		0	0	<b>100 000</b>		<b>-87 520</b>	<b>12 480</b>	0	0	0	0	<b>-12 480</b>
STOTCA	<b>90 000</b>	135 000		200 000	0	<b>425 000</b>		<b>-82 000</b>	<b>8 000</b>	50 000	0	0	<b>50 000</b>	<b>-50 000</b>
TAOOC	<b>50 000</b>	292 000		0	0	<b>342 000</b>		<b>-15 000</b>	<b>35 000</b>	0	0	0	0	0
TECHNOLATEX	<b>145 000</b>	419 500		0	0	<b>564 500</b>		0	<b>145 000</b>	0	0	0	0	0
TREFINORD	<b>150 000</b>	331 000		0	0	<b>481 000</b>		<b>-134 407</b>	<b>15 593</b>	0	0	0	0	<b>-50 000</b>
TUILE DU NORD	<b>55 000</b>	50 000		0	0	<b>105 000</b>		<b>-55 000</b>	0	50 000	0	0	<b>50 000</b>	<b>-50 000</b>
TUNIPA	<b>175 000</b>	105 000		0	0	<b>280 000</b>		<b>-175 000</b>	0	0	0	0	0	0
TUNISIA PNEUS	<b>380 000</b>	380 000		0	0	<b>760 000</b>	<b>-570 000</b>	<b>-95 000</b>	<b>285 000</b>	0	0	0	0	0
TUNISIE FONDERIE	<b>250 000</b>	180 000		0	0	<b>430 000</b>		<b>-236 047</b>	<b>13 953</b>	117 000	0	0	<b>117 000</b>	<b>-117 000</b>
TUNISIE GARNITURE ARTISTIQUE	<b>140 000</b>	0		0	0	<b>140 000</b>		<b>-106 875</b>	<b>33 125</b>	0	0	0	0	<b>-33 126</b>
VEGA CABLES	<b>135 000</b>	390 000		0	0	<b>525 000</b>		0	<b>135 000</b>	0	0	0	0	0
WHITE PHARMA	0	316 800	247 000	0	0	<b>563 800</b>		0	0	120 000	0	0	<b>120 000</b>	<b>-120 000</b>
														<b>-3 500</b>

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	Fonds de Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part	Part. non Libérée	Provisions	Net	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
WOOD PLAST	95 400	84 600			173 000	0	353 000		-63 600	31 800	50 000	397 000	0	447 000	-50 000	0
ZAGROM	60 000	108 000			0	0	168 000		-60 000	0	0	0	0	0	0	0
Z'BIDA	6 000	0			0	0	6 000		-6 000	0	0	0	0	0	0	0
AOUILIA	9 250	0			0	0	9 250		-9 250	0	0	0	0	0	0	0
CEB	150 000	0			0	0	150 000		-150 000	0	250 000	0	0	250 000	-250 000	0
VAGA	198 750	0			0	0	198 750		-198 781	-31	0	0	0	0	0	0
Wintech	485 500	258 700			0	0	744 200		-485 500	0	0	0	0	0	0	0
TSV	150 000	102 000			0	0	252 000		-150 000	0	50 000	0	0	50 000	-50 000	0
SIST	34 800	29 700			0	0	64 500		-34 800	0	5 000	0	0	5 000	-5 000	0
BEST CAR	90 000	0			0	0	90 000		-90 000	0	0	0	0	0	0	0
ILHEM	0	0			0	0	0		0	0	70 000	0	0	70 000	-42 000	-90 567
SOTES	109 000	198 990			0	0	307 990		0	109 000	200 000	0	0	200 000	0	-62 278
CTIA	150 000	0			0	0	150 000		-135 000	15 000	150 000	0	0	150 000	-150 000	-15 000
SIEM	250 000	0			0	0	250 000		-250 000	0	150 000	0	0	150 000	-150 000	0
SIMAC	350 000	0			0	0	350 000		-330 000	20 000	0	0	0	0	0	-20 000
GTOO	80 000	109 260			0	0	189 260		-80 000	0	30 000	0	0	30 000	-30 000	0
IMG	250 000	0			0	0	250 000		-250 000	0	100 000	0	0	100 000	-100 000	0
HELIX	15 000	0			0	0	15 000		-15 000	0	23 000	0	0	23 000	-23 000	0
SAN	23 000	19 800			0	0	42 800		-21 388	1 612	0	0	0	0	0	-3 000
GATT	1 000	0			0	0	1 000		-1 000	0	0	0	0	0	0	0
HIPAC	50 000	78 000			0	0	128 000		-50 000	0	0	0	0	0	0	0
BOLERIO	0	0			0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
RAYAN	300 000	180 000			0	0	480 000		-300 000	0	0	0	0	0	0	0
UPAM	46 000	132 000			0	0	178 000		-46 000	0	0	0	0	0	0	0

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	Fonds de Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part	Part. non Libérée	Provisions	Net	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
INB	333 300	0		0	0	333 300		-333 340		-40	250 000	0	0	250 000	-250 000	0
VONORD	229 000	0		0	0	229 000		-229 000		0	128 000	0	0	128 000	-128 000	0
EL GHANIMA	0	0		0	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0
AL-DESIGN	55 000	90 000		0	0	145 000		-55 000		0	0	0	0	0	0	0
SELMIPLAST	10 000	16 740		0	0	26 740		-10 000		0	0	0	0	0	0	0
HUILERIE BOUMAKHLOUF	165 000	97 500		0	0	262 500		-67 571		97 429	0	0	0	0	0	-81 000
H NORD OUEST	6 250	6 250		0	0	12 500		0		6 250	0	0	0	0	0	-19 848
IMP EL AMINE	60 000	39 600		0	0	99 600		-55 757		4 243	0	0	0	0	0	-7 043
SOTULIN	47 100	50 700		0	0	97 800		0		47 100	0	0	105 000	105 000	0	-111 055
SAS	70 000	138 000		0	0	208 000		-70 000		0	0	0	0	0	0	0
KHAIRET BLADI	50 000	160 000		0	0	210 000		-50 000		0	0	0	0	0	0	0
Injection Plastique	320 000	270 000		0	0	590 000		-320 000		0	0	0	0	0	0	0
ECO PRODUCTA	40 000	0		0	0	40 000		-40 000		0	0	0	0	0	0	0
ENERGY INDUSTRIES	689 000	0		0	0	689 000		-689 000		0	0	0	0	0	0	0
PVC"Ayadi"	16 660	16 670		0	0	33 330		0		16 660	0	0	0	0	0	-49 406
SIGMASOL	60 000	60 000		0	0	120 000		-55 000		5 000	0	0	0	0	0	-10 000
TOM FRAIS	23 000	72 000		0	0	95 000		-23 000		0	0	0	0	0	0	0
MS-ELITES	30 500	84 000		0	0	114 500		-30 500		0	0	0	0	0	0	0
BIO FREEZE	175 000	322 000		0	0	497 000		-175 000		0	486	0	0	486	0	0
SONO MAR	46 000	46 000		0	0	92 000		-34 500		11 500	30 000	0	0	30 000	-30 000	-23 000
ALIMENTS VERTS SAV	82 000	223 000		175 000	0	480 000		-58 503		23 497	0	0	0	0	0	0
TUNISIA PULLETS	30 000	180 000		0	0	210 000		-30 000		0	0	0	0	0	0	0
ELECTRONIC CONCEPT	45 000	0		65 000	0	110 000		-45 000		0	105 000	0	0	105 000	-105 000	0
GOLD CIN	100 000	0		0	0	100 000		-48 000		52 000	0	0	0	0	0	0

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	Fonds de Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part	Part. non Libérée	Provisions	Net	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutien & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
GREEN HILL	0	0	900 000		0	0	900 000		0	0	0	0	0	0	0	0
HN OUEST	100 000	144 000			0	0	244 000		-93 852	6 148	0	0	0	0	0	-15 000
SEFRIM	0	0		300 000	0	0	300 000		0	0	0	0	0	0	0	0
M PACK	0	0			0	920 000	920 000	-460 000	0	0	0	0	0	0	0	0
WEST PHARMA	100 000	0			0	0	100 000		0	100 000	150 000	0	0	150 000	0	0
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	0	315 000			0	155 000	470 000		0	0	0	0	160 000	160 000	0	-8 520
TUNIA HELICOPTER	0	0			0	340 000	340 000		0	0	0	0	0	0	0	0
MSTC	0	0			0	100 000	100 000		0	0	0	0	200 000	200 000	0	0
ZEMAR	0	480 000			0	120 000	600 000		0	0	0	0	180 000	180 000	0	0
<i>Avance en compte courant</i>																
SOPINO										10 000 000				10 000 000	0	0
IKDAM GESTION									0	21 000			21 000	21 414		0
<b>TOTAUX</b>	<b>13 741 705</b>	<b>12 656 630</b>	<b>1 147 000</b>	<b>45 885</b>	<b>2 198 000</b>	<b>1 635 000</b>	<b>31 424 220</b>	<b>-1 030 000</b>	<b>-11 282 448</b>	<b>2 459 257</b>	<b>12 869 686</b>	<b>397 000</b>	<b>645 000</b>	<b>13 911 686</b>	<b>-2 473 614</b>	<b>-1 431 585</b>

## ANNEXE 3

**DETAIL DES VARIATIONS DES AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS ET PLUS-VALUES***En Dinar Tunisien*

	Avances sur rétrocession			Rétrocessions			Rembour -sement CCA	Plus-values			Intérêts sur CCA	Quote part Fonds	Reliquat Avances
	Antérieures	Reçues	Total avances	SODINO	FOPRODI	CDC		SODINO	FOPRODI	CDC			
Le FRIGO	0	90 000	90 000	-115 875	-6 450	0		37 550	-5 225	0			0
DARNA	411 122	28 000	439 122										439 122
SOTULIN	21 519	112 846	134 365	-4 200	-8 200	0		-7 986	-2 924	0			111 055
MUNUISERIE AYADI	28 906	20 500	49 406										49 406
TREFINORD	46 000	4 000	50 000										50 000
huilerie BOUMAKHLOUF	65 000	16 000	81 000										81 000
SOMIPEM	0	2 225 106	2 225 106	-195 000	-582 000	-500 000	-150 000	-291 850	-119 796	-377 680	-1 756	-7 024	0
SONOMAR	0	23 000	23 000										23 000
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	0	8 520	8 520										8 520
Avances non mouvementées	669 481		669 481										669 481
<b>TOTAUX</b>	<b>1 242 029</b>	<b>2 527 972</b>	<b>3 770 001</b>	<b>-315 075</b>	<b>-596 650</b>	<b>-500 000</b>	<b>-150 000</b>	<b>-262 286</b>	<b>-127 945</b>	<b>-377 680</b>	<b>-1 756</b>	<b>-7 024</b>	<b>1 431 585</b>



**Expert Partners**  
*Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes*  
**Inscrite au tableau de l'OECT**

---

**Messieurs les Actionnaires,**  
**Société SODINO SICAR S.A.**  
**Av. Taïb M'HIRI- Bâtiment société des foires**  
**De Siliana – 6001 SILIANA**

***RAPPORT GENERAL***  
***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***Avis d'auditeur indépendant***  
***Exercice clos au 31 Décembre 2020***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODINO SICAR SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan de **45 636 643 DT**, des capitaux propres positifs de **18 085 634 DT** y compris un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **-393 256 DT** et un flux de trésorerie affecté à l'exploitation de **-629 979DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

➤ ***Paragraphes d'observation post-opinion :***

Nous tenons à attirer votre attention sur les faits suivants qui ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

- 1-** Le Total des capitaux propres s'élevant à **18 085 634 DT** au 31/12/2020, est inférieur à 50% de son capital social soit **19 025 845 DT**. Le conseil d'administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société. L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes. Si l'assemblée générale extraordinaire ne s'est pas réunie dans le délai précité, toute personne intéressée peut demander la dissolution judiciaire de la société, et ce, conformément à l'Article 388 du Code des Sociétés Commerciales.
- 2-** Nous attirons votre attention, d'autre part, sur la Note E1 annexée aux états financiers se rapportant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.**

***Fondement de l'opinion :***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### ***1- Immobilisations Financières et Provisions y rattachées***

Les immobilisations financières, figurant au bilan au 31 décembre 2020, s'élèvent à **34 000 366 DT** en valeurs brutes, dont **31 424 220 DT** concernent des Participations à rétrocéder.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des Procès-verbaux du conseil d'administration statuant sur les approbations de financement ;
- L'examen des rééchelonnements et des rétrocessions ;
- L'examen d'un échantillon des dossiers de suivi des participations ;
- L'examen de la situation nette comptable, pour un échantillon de projets, sur la base des états financiers récents et des rapports des commissaires aux comptes correspondants ;
- L'examen des états financiers prévisionnels et des business plans, pour un échantillon de projets ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec les responsables de suivi des projets ainsi qu'avec la direction générale.

### ***2- Avances en comptes courant actionnaires***

Les Avances en comptes courant actionnaires, figurant au bilan au 31 décembre 2020 au niveau du poste « Placement et autres actifs financiers », s'élèvent à 13 911 686 DT en valeurs brutes, dont 10 000 000 DT (en principale) accordés à la SOPINO, filiale détenue à 49,998% par SODINO SICAR.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des états financiers récents, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers prévisionnels et des business plans ;
- L'examen des notes d'évaluation du patrimoine, pour un échantillon de projets, L'examen des rééchelonnements et des rétrocessions ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec la direction générale.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l’Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l’exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d’Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d’Administration et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d’Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d’Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d’Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu’il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers***

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit, réalisé conformément aux normes internationales d’audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 09 Août 2021,**

Expert Partners

*Salah MEZIOU*





**Expert Partners**  
*Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes*  
**Inscrite au tableau de l'OECT**

---

**Messieurs les Actionnaires,**

**Société SODINO SICAR S.A.**

**Av. Taïb M'HIRI- Bâtiment société des foires**

**De Siliana – 6001 SILIANA**

***RAPPORT SPECIAL***  
***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***EXERCICE CLOS AU 31 Décembre 2020***

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les opérations réalisées dans le cadre des articles précités, se présentent comme suit :

***1- Transactions intergroupes :***

1.1- Société SOPINO SA (Filiale)

- La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de 3 600 DT Hors TVA ;

---

**AUDIT – ORGANISATION – CONSEIL**

Centre Urbain Nord, Tour des bureaux, Mezzanine Bureau M.B.04 - 1082 Tunis

Tél (+216) 71 750 200 - (+216) 71 236 344 / Fax (+216) 71 767 083

E-Mail : [s.meziou@gnet.tn](mailto:s.meziou@gnet.tn) / M.F. : 1510225 / MAM 000

- Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 27 mai 2010 l'octroi d'une Avance en compte courant à la société SOPINO pour un montant de 5 000 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 02 décembre 2010, a porté cette avance à 10 000 000 DT. Il a aussi fixé la rémunération de ce compte courant au taux du marché monétaire (TMM).

Suite à ces autorisations, la SODINO SICAR a servi à la SOPINO des avances en compte courant pour 10 000 000 DT. Les intérêts chargés sur le compte de la SOPINO au titre de l'exercice 2020, et portés au poste intérêts réservés, s'élèvent à 686 000 DT.

Au cours de l'exercice 2020, la SOPINO a procédé à un premier règlement, affecté sur l'arriéré d'intérêts de ladite dette, pour un montant brut de 250 000 DT (soit un montant de net de retenues à la source de 200 000 DT).

#### 1.2- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT.

La SODINO n'a constaté aucun intérêt sur ces avances en compte courant.

#### 2- *Engagements envers les dirigeants :*

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé, dans sa réunion du 31 octobre 1996, la rémunération du Président Directeur Général. Au cours de l'exercice 2020, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes à son Président Directeur Général,

- M. Ridha MRABET, pour un montant de 87 105 DT dont des avantages en nature pour 3 512 DT et des jetons de présence pour 1 250 DT.
- Mme Samiha SELMANI, pour un montant de 72 027 DT dont des avantages en nature pour 10 864 DT et des jetons de présence pour 2 500 DT.

D'autre part, au cours de nos travaux d'audit nous n'avons pas relevé d'autres d'opérations rentrant dans le cadre des dits articles.

Tunis, le 09 Août 2021,

Expert Partners

*Salah MEZIOU*



**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Groupe SODINO SICAR**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 septembre 2021. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

**Groupe SODINO SICAR**  
**BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2020**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

**ACTIFS**

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		24 257	9 381
MOINS AMORTISSEMENTS		-13 157	-9 381
		<b>11 099</b>	<b>0</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	27 516 095	27 454 452
MOINS AMORTISSEMENTS		-8 755 369	-7 768 676
		<b>18 760 726</b>	<b>19 685 775</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	31 506 889	32 914 714
MOINS PROVISIONS		-11 756 248	-11 677 113
		<b>19 750 642</b>	<b>21 237 602</b>
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANT</b>		0	351
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>38 522 467</b>	<b>40 923 728</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
CLIENTS		1 319 318	1 140 274
MOINS PROVISIONS		-1 307 601	-1 133 995
		<b>11 718</b>	<b>6 280</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	3 233 100	3 027 135
MOINS PROVISIONS		-161 072	-171 853
		<b>3 072 028</b>	<b>2 855 282</b>
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	11 787 365	9 767 104
MOINS PROVISIONS		-3 179 555	-3 190 680
		<b>8 607 810</b>	<b>6 576 424</b>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 720 848	1 562 230
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>13 412 403</b>	<b>11 000 217</b>
<b>T O T A L D E S A C T I F S</b>		<b>51 934 871</b>	<b>51 923 945</b>

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*

**Groupe SODINO SICAR**  
**BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2020**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

**CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CAPITAL		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	<b>B1</b>	-16 383 567	-15 532 922
<b>TOTAL DES CAP. PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>21 668 123</b>	<b>22 518 768</b>
Résultat consolidé		-446 605	-813 113
<b>TOTAL DES CAP. PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT</b>		<b>21 221 519</b>	<b>21 705 656</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres		-108 312	627 338
Part des minoritaires dans le résultat		-489 387	-685 762
Intérêts des minoritaires		<b>-597 699</b>	<b>-58 424</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>20 623 819</b>	<b>21 647 232</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		12 371 620	12 968 270
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 887 500	2 470 000
FOND DE RESTRECTURATION DES PME		3 200 000	3 200 000
Avances sur cessions d'actions		1 431 585	1 242 029
Cautions reçues		1 753 932	1 753 932
Provision pour risques et charges		320 000	320 000
Emprunt		4 203 684	4 106 180
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>B2</b>	<b>26 916 930</b>	<b>27 809 019</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		163 736	240 723
AUTRES PASSIFS COURANTS	<b>B3</b>	1 353 809	1 183 933
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	<b>B4</b>	2 876 577	1 043 038
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>4 394 122</b>	<b>2 467 694</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>31 311 051</b>	<b>30 276 713</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>51 934 870</b>	<b>51 923 945</b>

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*

**Groupe SODINO SICAR**  
**ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2020**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2020	31/12/2019
REVENUS DES LOYERS		1 535 362	1 545 531
REVENUS DES PARTICIPATIONS		332 136	138 731
REVENUS DES PLACEMENTS		430 050	469 498
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		101 684	118 754
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		103 955	99 772
JETON DE PRESENCE			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>C.1</b>	<b>2 503 187</b>	<b>2 372 286</b>
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-458 651	-554 272
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES ET SERVICE	C.3	-43 275	-47 300
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 316 827	-1 231 572
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-1 177 662	-1 517 947
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-442 386	-515 245
<b>CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>		<b>-3 438 802</b>	<b>-3 866 336</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-935 615</b>	<b>-1 494 051</b>
AUTRES GAINS ORDINAIRES		4 975	0
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-225	-36
<b>RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-930 865</b>	<b>-1 494 087</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-5 127	-4 788
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-935 992</b>	<b>-1 498 874</b>
<b>Résultat consolidé</b>		-446 605	-813 113
<b>Part des autres actionnaires dans le résultat</b>		-489 387	-685 762
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP</b>		<b>-935 992</b>	<b>-1 498 874</b>

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*

**Groupe SODINO SICAR**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE** Consolidé arrêté au 31 décembre 2020  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

DESIGNATION	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Résultat net	<i>B1</i>	<b><u>-446 605</u></b>	<b><u>-813 113</u></b>
Ajustements pour :			
-Part des minoritaires dans le résultat	<i>B1</i>	-489 387	-685 762
- Amortissements et provisions	<i>C5-D1</i>	1 177 662	1 517 947
- Variation des Créances et autres actifs	<i>D2</i>	-385 009	-629 732
- Variation des fournisseurs et autres dettes	<i>D3</i>	141 885	-555 688
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)	<i>D4</i>	516 076	541 500
- Reclassement Exigible IRADA		11 150	11 512
- Plus-values de cession Participations et CCA - Fonds gérés	<i>D5</i>	-512 649	-98 396
- Plus-values de cession des Participations et CCA - SODINO		-269 616	
- Quotes parts subvention d'investissement	<i>B1</i>	-99 771	-99 772
<b><u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u></b>		<b><u>-361 262</u></b>	<b><u>-811 503</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-76 519	-28 949
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			
* Participations		0	-1 065 000
* Comptes courants associés	<i>D6</i>	-380 000	-316 486
* Cautionnement	<i>A2</i>	-3 900	0
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières :</u></b>			
* Participations		1 213 109	681 626
* Comptes courant associés	<i>D6</i>	158 780	317 821
* FONDS CDC	<i>A2-ii</i>	972 100	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<i>B2</i>	189 556	319 463
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u></b>		<b><u>2 073 126</u></b>	<b><u>-91 525</u></b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
<i>Cautions reçues</i>			<b><u>5 000</u></b>
Encaissement des emprunts		<b><u>742 417</u></b>	<b><u>193 000</u></b>
Réserves pour fonds social	<i>B1</i>	<b><u>12 351</u></b>	<b><u>25 462</u></b>
Variation des placements courants		<b><u>-1 790 261</u></b>	<b><u>150 243</u></b>
Encaissements sur financement FOPRODI		<b><u>0</u></b>	<b><u>480 000</u></b>
Encaissements sur financement FR		<b><u>0</u></b>	<b><u>830 000</u></b>
Encaissements sur financement FCDC		<b><u>67 500</u></b>	<b><u>205 000</u></b>
Décaissements sur financement FOPRODI			-464 269
Décaissements sur financement CDC			-235 299
Décaissements des emprunts		<b><u>-644 916</u></b>	<b><u>-566 771</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u></b>		<b><u>-1 612 909</u></b>	<b><u>622 366</u></b>
<b><u>VARIATION DE TRESORERIE</u></b>			
Trésorerie début de l'exercice	<i>A5-B4</i>	<b><u>98 955</u></b>	<b><u>-280 662</u></b>
Trésorerie Fin de l'exercice	<i>A5-B4</i>	1 661 395	1 562 440

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

### **NOTE I / SOCIETES CONSOLIDÉES - ORGANIGRAMME :**

#### **I / Présentation du Groupe :**

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

#### **II - Détermination des intérêts du groupe :**

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

### **NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

*Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.*

*La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.*

#### **II. 1. Référentiel comptable :**

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

## **II. 2. Principes de consolidation :**

### **II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

**- Définition du périmètre de consolidation :****(Voir Note I)**

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

**- Exclusions du Périmètre de consolidation :**

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion – Fonds d'amorçage s'élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

**II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

**II. 2. 3. HOMOGENEISATION :****1- *Retraitements des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO***

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste 'Intérêts réservés' au passif de son bilan. Le retraitement d'homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

**1.1-Reconstitution des produits**

Solder le compte ‘Intérêts réservés’ par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l’exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

**1.2- Constatation d'une provision**

- Constater une provision pour annuler l’effet du premier retraitement sur le résultat de l’exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l’exercice en cours ;
- Constater une provision pour éliminer l’effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

**II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :****II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n’ait d’effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

**II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :**

- 1-** Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;

L’effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l’exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l’exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures ;

- 2-** Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l’annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l’exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs ;
- 3-** Les provisions pour dépréciation des créances d’intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

**II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :****II. 3.1. Immobilisations corporelles :**

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

**II. 3.2. Titres de participation :**

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

**II. 3.3. Impôt sur les sociétés :**

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

**II. 3.4. Revenus :**

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

**II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :**

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

**II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du groupe n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

**Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles et les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
<b><u>Valeurs Brutes</u></b>			
Terrains	3 241 973	3 241 973	0
Construction	23 542 777	23 542 777	0
Matériel de transport	296 935	296 935	0
Agencements, aménagements et Installations générales	128 564	127 144	1 420
Mobilier de bureaux	76 518	48 621	27 898
Matériel de bureaux	55 777	26 656	29 121
Matériel Informatique	93 030	89 825	3 205
Fourniture de bureaux	8 821	8 821	0
Constructions en cours	71 700	71 700	0
	<b>Totaux bruts</b>	<b>27 516 095</b>	<b>27 454 452</b>
			<b>61 644</b>
<b><u>Amortissements</u></b>			
Constructions	8 250 067	7 303 427	946 640
Matériel de transport	268 911	253 031	15 880
Agencements, aménagements et Installations	80 685	74 175	6 510
Mobilier de bureaux	46 906	44 747	2 159
Matériel de bureaux	18 878	17 339	1 539
Matériel Informatique	82 742	70 416	12 327
Petits équipements de bureaux	7 180	5 543	1 638
	<b>Totaux Amortissements</b>	<b>8 755 369</b>	<b>7 768 676</b>
			<b>986 693</b>
	<b>Valeurs nettes</b>	<b>18 760 726</b>	<b>19 685 775</b>
			<b>-925 049</b>

**NOTE A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
<b>- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)</b>			
- Participation IKDAM gestion	250 000	250 000	0
- Participation SODET	149 900	149 900	0
- Participation Pôle technologique	4 200	4 200	0
- CPG	122 500	122 500	0
- Participations non consolidées	25 000	25 000	0
- Prêts 21-21	31 424 220	32 835 945	-1 411 725
- Dépôts et cautionnements	556 218	556 218	0
- Versement restant à effectuer/participations	4 851	951	3 900
	-1 030 000	-1 030 000	0
	<b>Valeur Brute</b>	<b>31 506 889</b>	<b>32 914 714</b>
			<b>-1 407 825</b>
- Provision / Participations	-11 756 248	-11 677 113	-79 135
	<b>TOTAL</b>	<b>19 750 642</b>	<b>21 237 602</b>
			<b>-1 486 960</b>

*i- Titres éliminés :*

Les titres éliminés s'analysent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	Variations
- Participation dans la filiale SOPINO SA	2 499 900	2 499 900	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 499 900</b>	<b>2 499 900</b>	<b>0</b>

*ii- Participations non consolidées :*

*La variation des participations non consolidées s'élèvent à 1 411 725 DT se détaille comme suit :*

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	PARTICIPATION AU NOMINAL				PRIX DE CESSION			
	Fonds propres	FROP-RODI	F. CDC	Total	Fonds propres	FROP-RODI	F. CDC	Total
<b>RETROCESSIONS</b>								
LE FRIGO	6 450	115 875		122 325	85 253	12 255		97 508
SOTULIN	8 200	4 200		12 400	9 927	11 449		21 376
SOMIPEM	582 000	195 000	500 000	1 277 000	379 119	715 106	972 100	2 066 325
<b>TOTAL</b>	<b>596 650</b>	<b>315 075</b>	<b>500 000</b>	<b>1 411 725</b>	<b>474 299</b>	<b>738 810</b>	<b>972 100</b>	<b>2 185 209</b>

**NOTE A.3- AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Prêt et avance au personnel	78 653	115 694	-37 042
- Personnel Avances et acomptes	12 034	19 860	-7 826
- Etat impôt sur les sociétés	2 424 801	2 025 665	399 135
- Débiteurs divers	113 578	92 717	20 861
- Charges constatés d'avance	32 737	13 748	18 988
- Produit à recevoir	257 549	433 142	-175 593
- Etat, Crédit de TVA à reporter	313 749	326 308	-12 558
<b>Valeur Brute</b>	<b>3 233 100</b>	<b>3 027 135</b>	<b>205 965</b>
- Provision	-161 072	-171 853	10 781
<b>TOTAL</b>	<b>3 072 028</b>	<b>2 855 282</b>	<b>216 746</b>

**NOTE A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
- Titres cotés en bourse	1 269 397	1 303 311	-33 914
- Placements financiers	4 750 282	4 782 107	-31 825
- Comptes courants (Autres que SOPINO)	3 911 686	3 681 686	230 000
- Placements SICAV	1 856 000	0	1 856 000
<b>Valeur Brute</b>	<b>11 787 365</b>	<b>9 767 104</b>	<b>2 020 261</b>
- Provisions / Titres de placement	-2 473 614	-2 432 814	-40 800
- Provisions / CCA	-705 941	-757 866	51 925
<b>Provisions</b>	<b>-3 179 555</b>	<b>-3 190 680</b>	<b>11 125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 607 810</b>	<b>6 576 424</b>	<b>2 031 386</b>

**NOTE A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
Disponibilité en Caisse	1 142	1 489	-346
Disponible compte FINACORP	4 039	7 367	-3 328
Avoirs en Banques	1 715 667	1 553 374	162 293
<b>TOTAL</b>	<b>1 720 848</b>	<b>1 562 230</b>	<b>158 618</b>

**NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES, GROUPE ET HORS GROUPE :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
Capital social de la société Mère	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidées	-16 383 567	-15 532 922	-850 645
<b>Total capitaux propres groupe avant résultat</b>	<b>21 668 123</b>	<b>22 518 768</b>	<b>-850 645</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>-446 605</b>	<b>-813 113</b>	<b>366 508</b>
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>21 221 519</b>	<b>21 705 656</b>	<b>-484 137</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	-108 312	627 338	-735 650
Part des minoritaires dans le résultat	-489 387	-685 762	196 374
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>-597 699</b>	<b>-58 424</b>	<b>-539 275</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>20 623 819</b>	<b>21 647 232</b>	<b>-1 023 412</b>

### 1. Réserves consolidées

Le tableau de retraitement des réserves, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	5 000 000	43 051 690
<b><u>CAPITAL</u></b>	<b>38 051 690</b>	<b>5 000 000</b>	<b>43 051 690</b>
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	193 591	0	193 591
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-20 389 178	-6 298 451	-26 687 629
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-893 812	-893 812
<b><u>RESERVES</u></b>	<b>-19 572 800</b>	<b>-4 863 369</b>	<b>-24 436 169</b>
<b><u>Corrections des Réserves</u></b>	<b>5 797 436</b>	<b>-353 246</b>	<b>5 444 190</b>
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	4 401 186	0	4 401 186
Retraitemet Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750
Elimination Provisions TP SOPINO	1 150 000	0	1 150 000
Elimination Reprise Provision sur Intérêts CCA SOPINO	250 000	0	250 000
Elimination Int / CCA ant /immob	0	-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	162 940	162 940
<b><u>RESERVES CORRIGEES</u></b>	<b>-13 775 363</b>	<b>-5 216 615</b>	<b>-18 991 979</b>
<b><u>Elimination des titres de participation</u></b>	<b>SODINO</b>	<b>SOPINO</b>	<b>Cumul</b>
<b><u>Capitaux propres &amp; Réserves</u></b>	<b>24 276 327</b>	<b>-216 615</b>	<b>24 059 711</b>
<b>% Intérêt</b>	<b>100%</b>	<b>49,998%</b>	
<b>Quote-part Groupe</b>	<b>24 276 327</b>	<b>-108 303</b>	<b>24 168 023</b>
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-2 499 900	-2 499 900
<b>Réserves consolidées</b>	<b>-13 775 363</b>	<b>-2 608 203</b>	<b>-16 383 567</b>
<b>Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves</b>		<b>-108 312</b>	<b>-108 312</b>

Le tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2020	2019	Variation
<b><u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u></b>	<b>21 647 232</b>	<b>23 227 916</b>	<b>-1 580 684</b>
Affectation au Fonds social	12 351	25 462	-13 111
Retraitemet Jetons de présence SOPINO antérieurs	0	-7 500	7 500
Amortissement des subventions	-99 772	-99 772	0
Résultat de l'exercice	-935 992	-1 498 874	562 883
<b><u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u></b>	<b>20 623 819</b>	<b>21 647 232</b>	<b>-1 023 411</b>

## 2. Résultat Consolidé

Le tableau de retraitement du résultat comptable, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
Résultats	<u>-393 256</u>	<u>-999 103</u>	<u>-1 392 359</u>
<b>Corrections</b>	<b>436 000</b>	<b>20 367</b>	<b>456 367</b>
Elimination Provision sur Intérêts CCA	686 000		686 000
Elimination Reprise de provision sur Int. CCA	-250 000		-250 000
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	20 367	20 367
<b>Résultat Corrigé</b>	<b>42 744</b>	<b>-978 736</b>	<b>-935 992</b>
<b>% Intérêt</b>	<b>100%</b>	<b>49,998%</b>	
<b>Résultat Consolidé</b>	<b>42 744</b>	<b>-489 348</b>	<b>-446 605</b>

## NOTE B.2- PASSIFS NO COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2020	2019	Variation
<b>Lignes de Financement utilisées</b>	<b>19 207 729</b>	<b>20 386 879</b>	<b>-1 179 150</b>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	12 371 620	12 968 270	-596 650
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 887 500	2 470 000	-582 500
- Financement FR PME	3 200 000	3 200 000	0
<b>Autres Passifs non Courants</b>	<b>7 709 201</b>	<b>7 422 140</b>	<b>287 060</b>
- Avances sur cession d'actions	1 431 585	1 242 029	189 556
- Cautions reçues	1 753 932	1 753 932	0
- Provision pour risque et charge	320 000	320 000	0
- Emprunt	4 203 684	4 106 180	97 504
<b>TOTAL</b>	<b>26 916 930</b>	<b>27 809 019</b>	<b>-892 090</b>

**NOTE B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
- Produits constaté d'avance	114 295	110 967	3 329
- Personnel Charges à payer	229 383	236 736	-7 354
- Provision départ à la retraite	75 374	119 368	-43 994
- Provision pour Congés Payés	95 606	139 411	-43 805
- Etat Impôts et Taxes	297 875	131 823	166 052
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	201 782	120 373	81 410
- Créditeurs divers	17 881	17 881	0
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	6 601	7 587	-986
- Compte d'attente	-50	-12 891	12 841
- Charge à payer	211 635	186 298	25 337
- Intérêt couru et non échus	103 426	126 379	-22 953
<b>TOTAL</b>	<b>1 353 809</b>	<b>1 183 933</b>	<b>169 876</b>

**NOTE B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
<i>Exigible BEI</i>			
<i>Exigible FOPRODI</i>	1 082 884	358 293	724 591
<i>Exigible IRADA</i>	500 781	489 627	11 154
<i>Exigible Fonds CDC</i>	1 233 250	195 118	1 038 132
<i>Comptes Courants Bancaires débiteurs</i>	59 662	0	59 662
<b>TOTAL</b>	<b>2 876 577</b>	<b>1 043 038</b>	<b>1 833 539</b>

**NOTE C.1- REVENUS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		
	2020	2019	Variation
<b>Revenus des Participations</b>	<b>332 136</b>	<b>138 731</b>	<b>193 405</b>
- Jetons de présence	332 136	138 731	193 405
<b>Revenus des Placements et opérations financière</b>	<b>430 050</b>	<b>469 498</b>	<b>-39 449</b>
- Produits Comptes à terme	20 588	12 564	8 024
- Plus-value / titres Sicav	2 713	614	2 098
- Dividendes des titres de placement	12	12	0
- Produits comptes de placement	406 033	454 730	-48 697
- Intérêts créditeurs	704	1 578	-874
<b>Etudes et prestations de services</b>	<b>101 684</b>	<b>118 754</b>	<b>-5 600</b>
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	48 264	42 565	5 699
- Commissions sur projets financés Fonds Rest. PME	34 350	26 615	7 735
- Commissions sur projets financés FOPRODI	0	24 803	-24 803
- Commission d'Etude	7 600	13 300	-5 700
<b>Loyer</b>	<b>1 535 362</b>	<b>1 545 531</b>	<b>-10 168</b>
<b>Autres Produits D'exploitation</b>	<b>103 955</b>	<b>99 772</b>	<b>4 183</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 503 187</b>	<b>2 372 286</b>	<b>142 371</b>

**NOTE C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2020	2019	Variation
<b>Opérations sur titres</b>	<b>21 441</b>	<b>10 797</b>	<b>10 644</b>
- Frais sur titres de placement	298	2 491	-2 193
- Pertes sur cession titres de placement	0	8 300	-8 300
- Récupération assurances auto	-17 004	0	-17 004
-Moins-value / réévaluation des placement	38 148	7	38 141
<b>Services bancaires</b>	<b>437 210</b>	<b>543 475</b>	<b>-106 265</b>
- Commissions bancaires	6 132	5 180	952
- Intérêts des comptes courants	265	15 397	-15 132
- Intérêt sur emprunt	399 355	517 819	-118 464
- Pénalités & amendes	31 458	5 079	26 379
<b>TOTAL</b>	<b>458 651</b>	<b>554 272</b>	<b>-95 621</b>

**NOTE C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2020	2019	Variation
- Achats non stockés de fournitures	5 039	1 733	3 305
- Achat carburant	31 508	37 293	-5 784
- Achats Divers	2 615	628	1 987
- Eau et électricité	6 287	7 646	-1 359
<b>TOTAL</b>	<b>43 275</b>	<b>47 300</b>	<b>-1 851</b>

**NOTE C.4- CHARGES DU PERSONNEL :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2020	2019	Variation
- Salaires et compléments de salaires	720 778	605 310	115 468
- Primes et gratifications	400 213	377 403	22 810
- Congés payés	-58 498	24 946	-83 444
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	212 676	200 185	12 490
- Assurance Groupe	41 659	23 728	17 931
<b>TOTAL</b>	<b>1 316 827</b>	<b>1 231 572</b>	<b>85 255</b>

**NOTE C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2020	2019	Variation
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 166 726</b>	<b>1 409 842</b>	<b>-243 116</b>
- Amortissement des immobilisations	1 166 726	1 409 842	-243 116
			<b>0</b>
<b>Dotations aux Provisions</b>	<b>10 936</b>	<b>108 105</b>	<b>-53 176</b>
- Provisions sur titres de participation	336 344	512 923	-176 579
- Provisions sur titres de placement	35 170	130 850	-95 680
- Provisions pour dépréciation des créances	-13 081	0	-13 081
-Provision compte courant associé	40 800	32 006	8 794
- Reprise / Provision sur titres de participation	-257 209	-526 674	269 465
- Reprise / Provision sur titres de placement	-87 095	-41 000	-46 095
<b>TOTAL</b>	<b>1 177 662</b>	<b>1 517 947</b>	<b>-296 291</b>

**NOTE C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2020	2019	Variation
-Loyer	39 994	45 796	-5 803
-Entretien et réparation	62 263	127 081	-64 819
-Frais de déplacement	3 984	4 650	-667
-Publicité, publication, relation publique	12 148	17 228	-5 081
- Frais postaux	17 473	15 953	1 520
-Commission bancaire	5 764	2 628	3 136
- Jetons de présence	59 325	42 688	16 638
- T.F.P.	33 009	30 018	2 991
- Taxes sur les véhicules	3 891	5 228	-1 337
- Assurance	59 624	61 707	-2 083
- Réception	19 313	30 775	-11 462
- Honoraires	84 611	56 910	27 701
- Autres charges	40 990	74 583	-33 593
<b>TOTAL</b>	<b>442 386</b>	<b>515 245</b>	<b>-72 858</b>

**D1- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

	<i>En Dinar Tunisien</i>				
	<b>SODINO</b>	<b>SOPINO</b>	<b>Cumul</b>	<b>Eliminations</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Dotations</b>	<b>413 775</b>	<b>1 141 639</b>	<b>1 555 413</b>	<b>229 633</b>	<b>1 785 046</b>
Dotations aux amortissements	45 455	1 141 639	1 187 093	-20 367	1 166 726
Dotations aux provisions					
Titre de participation	336 344		336 344	250 000	586 344
Créances clients		0	0		0
Titres d placements	35 170		35 170		35 170
Reprise sur Provision IDR	-43 994		-43 994		-43 994
Autres	40 800		40 800		40 800
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>-594 304</b>	<b>-13 081</b>	<b>-607 384</b>	0	<b>-607 384</b>
Titre de participation	-257 209		-257 209		-257 209
Provision pour IDR					
Avances en CCA	-337 095		-337 095		-337 095
Reprise sur provision		-13 081	-13 081		-13 081
<b>Totaux</b>	<b>-180 529</b>	<b>1 128 558</b>	<b>948 029</b>	<b>229 633</b>	<b>1 177 662</b>

**D2- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS**

	<i>En Dinar Tunisien</i>				
	<b>SODINO</b>	<b>SOPINO</b>	<b>Cumul</b>	<b>Eliminations</b>	<b>Consolidé</b>
Variation des Comptes clients	0	179 043	179 043	0	179 043
Variation des Autres actifs courants	459 334	190 919	650 253	-444 288	205 965
	<b>459 334</b>	<b>369 962</b>	<b>829 296</b>	<b>-444 288</b>	<b>385 009</b>

**D3- VARIATION DES DETTES ET AUTRES PASSIFS**

	<i>En Dinar Tunisien</i>				
	<b>SODINO</b>	<b>SOPINO</b>	<b>Cumul</b>	<b>Eliminations</b>	<b>Consolidé</b>
Variation des Comptes Fournisseurs	18 887	58 100	76 987	0	76 987
Variation des Autres Passifs courants	-633 072	-667 091	-1 300 164	1 130 288	-169 876
Déduction Variation provision IDR	-43 994		-43 994	0	-43 994
Autres	-5 002		-5 002		-5 002
	<b>-663 181</b>	<b>-608 991</b>	<b>-1 272 173</b>	<b>1 130 288</b>	<b>-141 885</b>

**D4- VARIATION DE L'EXIGIBLE DÛ AUX FONDS (Principal)**

		<i>En Dinar Tunisien</i>
<b>Fonds / Projets</b>		<b>Montants</b>
<b><u>FOPRODI</u></b>		<b><u>127 945</u></b>
Plus-value SOMIPEM		119 796
Plus-value FRIGO		5 225
Plus-value SOTULIN		2 924
<b><u>CDC</u></b>		<b><u>384 704</u></b>
- Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM		377 680
- Plus-value sur CCA SOMIPEM		7 024
Autres		3 427
<b>Totaux</b>		<b>516 076</b>

**D5- PLUS-VALUES DE CESSION DE PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENT DE CCA - PART DES FONDS GERES**

		<i>En Dinar Tunisien</i>
<b>Fonds / Projets</b>		<b>Montant</b>
<b><u>Quotepart FOPRODI dans les :</u></b>		<b><u>127 945</u></b>
Plus-value SOMIPEM		119 796
Plus-value FRIGO		5 225
Plus-value SOTULIN		2 924
<b><u>Quotepart CDC dans les :</u></b>		<b><u>384 704</u></b>
- Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM		377 680
- Plus-value sur CCA SOMIPEM		7 024
<b>Totaux</b>		<b>512 649</b>

**D6- DECAISSEMENTS ET ENCAISSEMENTS SUR AVANCES EN COMPTE COURANTS AUX PROJETS**

<i>En Dinar Tunisien</i>					
<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant</b>	<b>Fonds</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus-Value</b>	<b>Plus-Value / Tiers</b>
<b><u>Libérations en CCA</u></b>	<b>380 000</b>				
CCA ZEMAR	180 000	CDC			
MSTC	200 000	CDC			
<b><u>Remboursement sur CCA</u></b>	<b><u>150 000</u></b>				
CCA SOMIPEM	150 000	CDC	158 780	1 756	7 024
<b>Totaux</b>	<b>230 000</b>		158 780	1 756	7 024

## E- ENGAGEMENTS HORS BILAN

### E.1- ENGAGEMENTS RECUS (SODINO SICAR)

La société mère (SODINO SICAR) a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
WEST PHARMA	150 000	75%	Compte Courant Actionnaire
	<b>1 466 000</b>	<b>1 023 600</b>	

### E.2- ENGAGEMENTS DONNEES (SOPINO)

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m<sup>2</sup> à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

**F- NOTE SUR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE  
EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS :**

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe SODINO a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 Août 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.



**Expert Partners**  
*Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes*  
**Inscrite au tableau de l'OECT**

---

**Groupe SODINO SICAR**  
**Av. Taïb M'HIRI- Batiment société des foires**  
**de Siliana – 6001 SILIANA**

***RAPPORT***  
***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***Avis d'auditeur indépendant***  
***(Etats financiers consolidés)***  
***Exercice clos au 31 Décembre 2020***

Messieurs les Actionnaires,

**I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :**

***1) Opinion :***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **51 934 871 DT**, des capitaux propres consolidé positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **21 221 519 DT**, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **-446 605DT** et un flux de trésorerie consolidé négatif provenant des activités d'exploitation de **-361 262DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***2) Paragraphes d'observation post-opinion :***

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait suivant qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la **Note F** aux états financiers se rapportant aux évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.**

**3) Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**4) Rapport d'activité du groupe :**

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**5) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**6) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**II. *Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**1) *Efficacité du système de contrôle interne du groupe :***

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

**Tunis, le 09 Août 2021,**

**Expert Partners**

*Salah MEZIOU*

Expert Partners Sarl  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T  
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux  
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis  
Tél. 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083  
MF: 15/0426 M/ A/M/000

